

# Conclusion, annexes et références

Extraits de l'ouvrage

*Propriété intellectuelle et université*  
*Entre la privatisation des idées et la libre circulation des savoirs*

publié en 2010 aux Presses de l'Université du Québec

Ce document est disponible dans Aire Libre (TÉLUQ) :  
<http://airelibre.telug.ca/117>

Informations sur la version papier, dans le site des PUQ :  
<http://puq.ca/catalogue/collections/propriete-intellectuelle-universite-3699.html>

29 octobre 2010



## CONCLUSION

Cet ouvrage a permis au lecteur de faire « le tour du jardin » de la propriété intellectuelle en milieu universitaire. Il y aura trouvé de tout. C'est à lui qu'il revient de départager les annuelles qui périront dès le premier gel des vivaces qui renaîtront au printemps, la pelouse de la mauvaise herbe qui risque de l'étouffer.

Nous souhaitons pour notre part, à cette étape ultime de la visite horticole, réfléchir sur le jardin que nous souhaiterions voir s'épanouir au cours des prochaines années, sinon des prochaines décennies, tant les évolutions peuvent parfois être lentes, non seulement dans le monde juridique, dont on connaît la légendaire prudence, mais aussi dans le monde universitaire, pourtant voué à l'innovation et à l'avancement des connaissances.

Sur les plans juridique et législatif, il est clair que l'adaptation des législations pour tenir compte des nouveaux médias est une nécessité. Au Canada, un projet de modification de la *Loi sur le droit d'auteur* revient régulièrement au feuilletton depuis le milieu des années 2000, pour y mourir à chaque fois au gré des gouvernements minoritaires qui se sont succédés; au moment d'écrire ces lignes, bien malin qui pourrait prédire l'issue de cette véritable saga. Cela a cependant donné lieu à des débats intenses entre, d'une part, ceux qui s'annoncent comme les défenseurs des intérêts des créateurs (mais méfiez-vous de ceux qui veulent vos intérêts, dit l'adage) et, d'autre part, ceux qui se réclament du bien public, avec parmi eux les représentants du monde de l'éducation. Ces derniers ont notamment demandé l'extension des exceptions à la Loi, notamment celles qui touchent les établissements d'enseignement (voir l'annexe 1) et qui, dans leur forme actuelle, sont à toutes fins utiles inapplicables dès qu'il est question des nouvelles technologies de communication et d'Internet. Ils ont de plus signifié leurs inquiétudes devant la menace que représente l'ajout proposé de dispositions concernant les mesures de protection associées à la gestion numérique des droits, notamment l'interdiction des mesures de contournement et la prépondérance de celles-ci sur les exceptions telles l'utilisation équitable. Il est souhaitable que la voix (et la voie) des défenseurs de l'intérêt public soit celle qui s'impose, car l'exemple des États-Unis, où dès la fin des années 1990 le *Copyright Act* a été modifiée en ce sens<sup>1</sup>, soulève de sérieuses questions sur l'effet de telles dispositions sur les droits des utilisateurs, en particulier ceux que confère l'exception de l'utilisation équitable.

Un aspect en particulier qui mériterait d'être clarifié dans la Loi concerne toute la question des droits associés à une œuvre que son titulaire rend accessible en ligne gratuitement sans préciser les usages qu'il autorise. Le concept de licence implicite, que l'on associe souvent à de telles situations, apparaît bien mal fondé sur le plan juridique. La notion de *renonciation implicite*, qui présente l'avantage de favoriser le maintien d'un domaine public que les législations successives ont mis à mal, serait une voie à explorer.

---

1. *Digital Millennium Copyright Act*, Pub. L. No. 105-304 (1998).

Pour ce qui est plus spécifiquement du monde universitaire, il est à souhaiter que la tendance à l'accroissement de la circulation et du partage des idées – plus concrètement, l'accès aux innovations et aux créations qui les incarnent – soit ce qui finisse par dominer dans toutes les sphères de l'activité universitaire. En ce qui concerne la diffusion et le partage de l'information scientifique, le mouvement semble bien lancé, bien qu'il reste beaucoup à faire, et il ne faut pas oublier que les intérêts financiers importants qui commencent à se sentir menacés n'ont certainement pas dit leur dernier mot. Pour la diffusion des œuvres reliées à l'enseignement médiatisé, où un mouvement analogue commence à émerger, la situation est moins claire; le concept de ressource numérique d'apprentissage ne semble par rallier facilement les acteurs du monde de l'enseignement. Une seule chose est sûre : l'espoir de tirer de la commercialisation de ces œuvres des profits – ou même des revenus – plantureux s'est vite évaporé<sup>2</sup>. Mais pour ce qui touche l'innovation technique – les inventions, au premier chef – il est encore plus difficile de déceler une tendance. La courbe d'augmentation des demandes de brevets universitaires ne peut demeurer exponentielle : une extrapolation à partir des données de 1995 à 2007 pour le Canada (figure 6.3) amène à conclure que le nombre de demandes passerait de moins de 1 000 en 2007 à... plus de 100 000 en 2038! Il est cependant difficile de savoir quel sera le rythme de croissance de cette courbe dans les prochaines années, donc dans quelle mesure la part de l'activité universitaire consacrée à la commercialisation continuera d'augmenter, et avec elle les effets délétères, sur le plan de la circulation de l'information et, plus généralement, de la mission des universités, que l'on a évoqués au chapitre 6.

Dans tous les cas, la balle est en grande partie dans le camp des créateurs – les artisans du monde universitaire. Pour la diffusion et le partage de l'information, comme pour les œuvres d'enseignement, les moyens – archives et répertoires institutionnels, revues en accès libre – sont en place et ne demandent qu'à être exploités à cette fin. Pour ce qui est des inventions, du moins au Canada, les chercheurs ont dans la plupart des établissements le choix, au lieu de lancer le processus d'obtention d'un brevet, de publier les détails de leur invention, rendant ainsi impossible toute possibilité de brevet. Pour les logiciels, l'option du logiciel libre est disponible.

Cependant, les transformations sociales – car c'est de cela qu'on parle ici – ne peuvent jamais être le résultat des gestes d'individus, si bien informés et conscients soient-ils. Bien sûr, des efforts de sensibilisation doivent être menés auprès des créateurs œuvrant à l'université, qu'il s'agisse des professeurs, des chercheurs ou des étudiants; le présent ouvrage constitue une modeste contribution à ce titre. Les effets de cette sensibilisation se font d'ailleurs sentir, entre autres dans les politiques qui touchent la propriété intellectuelle. En effet, bien qu'il s'agisse là d'une impression née de la lecture de l'ensemble des documents et de la mise à jour réalisée lors de la rédaction de la version finale de cet ouvrage, les textes les plus récents sont en général à la fois plus respectueux des principes juridiques sur lesquels s'appuie la notion de propriété intellectuelle et plus proches de la vision de l'Université et de ses artisans que partagent les auteurs de ce livre.

En définitive, c'est de l'action collective de leurs organisations – disciplinaires, institutionnelles, syndicales ou autres – menée sur la scène politique – au sens étroit comme au sens large – que pourront naître et survivre le changement et, disons-le, la véritable innovation.

---

2. L'exemple du projet de « Presses universitaires multimédias » (Boridy, 1996), mort-né au Québec à la fin des années 1990, est éloquent à cet égard. On peut aussi évoquer l'initiative PUQ Média des Presses de l'Université du Québec qui, lancée en 2003, n'a jamais vraiment pris son envol, le site ayant finalement été fermé en 2007. Pour des exemples similaires aux États-Unis, voir Noble (2001, chap. 5).

**Annexe 1**  
**EXCEPTIONS À LA VIOLATION DU DROIT D'AUTEUR**  
**APPLICABLES AUX UNIVERSITÉS**

Comme nous l'avons mentionné au chapitre 4, des exceptions à la violation du droit d'auteur ont été prévues dans la Loi pour les établissements d'enseignement, les bibliothèques, les musées et les services d'archives<sup>1</sup>. Les tableaux A1.1 et A1.2 présentent l'ensemble de ces exceptions, avec leurs conditions et formalités et la référence aux dispositions pertinentes de la Loi ou des règlements.

**Tableau A1.1**  
 Exceptions applicables aux établissements d'enseignement à des fins pédagogiques.

Objet et finalités	Conditions / formalités (établissements d'enseignement)	Référence
1. Reproduction manuscrite d'une œuvre sur <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ tableau</li> <li>◦ bloc de conférence</li> <li>◦ autre surface similaire</li> </ul>	a) à des fins pédagogiques + dans les locaux de l'établissement + sans intention de gain	29.4(1)a) Lda  29.3(2) Lda
2. Reproduction d'une image pour la projeter au moyen : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ d'un rétroprojecteur</li> <li>◦ d'un dispositif similaire</li> </ul>	a) à des fins pédagogiques + dans les locaux de l'établissement + sans intention de gain + non disponible sur un support approprié pour la fin visée	29.4(1)b) Lda  29.3(2) Lda 29.4(3) Lda
3. Reproduction / traduction / exécution en public <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ d'une œuvre</li> <li>◦ d'un autre objet du droit d'auteur</li> </ul>	a) à des fins d'examen ou de contrôle + dans les locaux de l'établissement + non disponible sur un support approprié pour la fin visée	29.4(2) Lda  29.4(3) Lda
4. Exécution en public d'une œuvre	a) en direct + principalement par des élèves de l'établissement + devant un auditoire formé principalement : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ d'élèves de l'établissement</li> <li>◦ d'enseignants de l'établissement</li> <li>◦ de responsables de programmes d'études de l'établissement</li> </ul> + dans les locaux de l'établissement + à des fins pédagogiques + sans intention de gain	29.5a) Lda          29.3(2) Lda

1. Ces établissements sont définis dans la *Loi sur le droit d'auteur*, L.R.C. c. C-42, art. 2. et 30.4.

Objet et finalités	Conditions / formalités (établissements d'enseignement)	Référence
5. Exécution en public d'un enregistrement sonore : ◦ d'une œuvre ◦ d'une prestation de celle-ci	a) devant un auditoire formé principalement : ◦ d'élèves de l'établissement ◦ d'enseignants de l'établissement ◦ de responsables de programmes d'études de l'établissement + dans les locaux de l'établissement + à des fins pédagogiques + sans intention de gain	29.5b) Lda  29.3(2) Lda
6. Exécution en public : ◦ d'une œuvre ◦ d'un autre objet du droit d'auteur	a) lors de leur communication par télécommunication + devant un auditoire formé principalement : ◦ d'élèves de l'établissement ◦ d'enseignants de l'établissement ◦ de responsables de programmes d'études de l'établissement + dans les locaux de l'établissement + à des fins pédagogiques + sans intention de gain	29.5c) Lda  29.3(2) Lda
7. Reproduction d'émissions : ◦ d'actualités ◦ de commentaires d'actualités + sauf les documentaires	a) lors de leur communication par télécommunication + un seul exemplaire + pour présentation aux élèves de l'établissement + à l'expiration de l'année suivant la reproduction : ◦ acquitter les redevances et respecter les modalités fixées par la loi pour la reproduction ou ◦ détruire l'exemplaire + consignation dans un registre conformément au règlement + étiquetage de l'exemplaire conformément au règlement	29.6(1)a) Lda  29.6(2)a) Lda  29.9(1)a) Lda DORS/2001-296 a.5
8. Exécution en public de l'exemplaire d'émission d'actualités ou de commentaires d'actualités reproduit selon 29.6(1)a)	a) devant un auditoire formé principalement : ◦ d'élèves de l'établissement + dans les locaux de l'établissement + à des fins pédagogiques + dans l'année qui suit la reproduction + à l'expiration de l'année suivant la reproduction : ◦ acquitter les redevances et respecter les modalités fixées par la loi pour toute exécution en public postérieure + consignation dans un registre conformément au règlement des exécutions en public pour lesquelles des redevances doivent être acquittées	29.6(1)b) Lda  29.6(2)b) Lda  29.9(1)a) Lda DORS/2001-296 a.6

Objet et finalités	Conditions / formalités (établissements d'enseignement)	Référence
9. Reproduction de toute autre émission (œuvre ou tout autre objet du droit d'auteur)	a) lors de leur communication par télécommunication + un seul exemplaire + pour une durée maximale de 30 jours + pour évaluation au point de vue pédagogique + à l'expiration de 30 jours de la reproduction : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ acquitter les redevances et respecter les modalités fixées par la loi pour la reproduction,</li> <li>ou</li> <li>◦ détruire l'exemplaire</li> </ul> + consignation dans un registre conformément au règlement + étiquetage de l'exemplaire conformément au règlement	29.7(1)a) Lda  29.7(1)b) Lda  29.7(2) Lda  29.9(2) Lda DORS/2001-296 a.6(1)a)
10. Exécution en public de toute autre émission (œuvre ou tout autre objet du droit d'auteur) de l'exemplaire reproduit selon 29.7(1)a)	a) devant un auditoire formé principalement : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ d'élèves de l'établissement</li> </ul> + dans les locaux de l'établissement + à des fins pédagogiques + l'établissement acquitte les redevances et respecte les modalités fixées par la loi pour toute exécution en public + consignation dans un registre conformément au règlement des exécutions en public pour lesquelles des redevances doivent être acquittées	29.7(3) Lda  29.7(3) Lda  29.9(1)b) Lda DORS/2001-296 a.6(1)b)

**Tableau A1.2**  
Exceptions applicables aux bibliothèques, musées et services d'archives  
(dont ceux d'un établissement d'enseignement).

Objet et finalités	Conditions / formalités (bibliothèques, musées...)	Textes législatifs
1. Reproduction d'une œuvre ou autre objet du droit d'auteur, publiée ou non, pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ la gestion</li> <li>◦ la conservation de collections permanentes               <ul style="list-style-type: none"> <li>· les siennes</li> <li>· d'autres bibliothèques</li> <li>· d'un service d'archives</li> </ul> </li> </ul>	a) si l'original : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ est rare</li> <li>◦ se détériore ou risque de se détériorer</li> <li>◦ s'abîme ou risque de s'abîmer</li> <li>◦ est perdu ou risque de l'être</li> </ul> + sauf si des exemplaires existent sur le marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>· sur un support acceptable</li> <li>· compte tenu de la fin poursuivie</li> </ul> + mais s'il est nécessaire de faire des copies intermédiaires, elles doivent être détruites dès qu'elles ne sont plus nécessaires	30.1(1)a) Lda  30.1(2) Lda  30.1(3) Lda
	b) pour consultation sur place, si l'original : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ ne peut, en raison de son état, être :               <ul style="list-style-type: none"> <li>· regardé</li> <li>· écouté</li> <li>· manipulé</li> </ul> </li> <li>◦ doit être conservé dans des conditions atmosphériques particulières</li> </ul> + sauf si des exemplaires existent sur le marché sur un support acceptable compte tenu de la fin poursuivie	30.1(1)b) Lda  30.1(2) Lda
	c) sur un autre support, si le support : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ est désuet</li> <li>◦ fait appel à une technique non disponible</li> </ul> + sauf si des exemplaires existent sur le marché sur un support acceptable compte tenu de la fin poursuivie	30.1(1)c) Lda  30.1(2) Lda
	d) à des fins internes liées : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ à la tenue de dossier</li> <li>◦ au catalogage</li> </ul>	30.1(1)d) Lda
	e) aux fins : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ d'assurance</li> <li>◦ d'enquêtes policières</li> </ul>	30.1(1)e) Lda
	f) nécessaire à la restauration	30.1(1)f) Lda
	2. Reproduction d'une œuvre ou autre objet du droit d'auteur  + mais non exécution publique	a) à des fins : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ d'étude privée, de recherche (a. 29)</li> <li>◦ de compte rendu ou de critique (a. 29.1)</li> </ul> + pour une personne pouvant se prévaloir de cette exception

Objet et finalités	Conditions / formalités (bibliothèques, musées...)	Textes législatifs
3. Reproduction d'une œuvre par reprographie : <ul style="list-style-type: none"> <li>· sous forme d'article</li> <li>· contenue dans un article</li> </ul>	a) à des fins : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ d'étude privée ou de recherche (a. 29)</li> <li>◦ de compte rendu ou de critique (a. 29.1)</li> </ul> + si : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ revue savante ou périodique scientifique ou technique</li> <li>◦ autre journal ou revue publié depuis plus d'un an, et qui n'est pas :               <ul style="list-style-type: none"> <li>· une œuvre de fiction</li> <li>· une œuvre de poésie</li> <li>· une œuvre musicale</li> <li>· une œuvre dramatique</li> </ul> </li> </ul> + convainc le service de l'utilisation selon finalités + une seule copie	30.2(2)  30.2(2)a)  30.2(2)b)  30.2(3)
	b) Une copie d'une œuvre tirée d'un périodique imprimé peut être faite pour un usager d'une autre bibliothèque, musée ou service d'archives, si : <ul style="list-style-type: none"> <li>+ non remise en forme numérique</li> <li>+ copie intermédiaire a été détruite</li> </ul>	30.2(5)  30.2(5.1)
	Voir aussi les règlements.	30.2(6) DORS/99-325
	4. Reproduction d'une œuvre non publiée déposée auprès d'un service d'archives	a) après l'entrée en vigueur de l'article <ul style="list-style-type: none"> <li>+ si le déposant a été avisé lors du dépôt qu'une reproduction pourrait être faite</li> <li>+ avant de reproduire, le service s'assure que :               <ul style="list-style-type: none"> <li>+ le titulaire ne l'a pas interdite lors du dépôt</li> <li>+ aucun autre titulaire ne l'a pas autrement interdite</li> <li>+ le destinataire ne recevra qu'un seul exemplaire</li> <li>+ le destinataire ne l'utilisera qu'à des fins d'étude privée ou de recherche</li> </ul> </li> </ul>
Voir aussi les règlements		30.2(6) DORS/99-325

Objet et finalités	Conditions / formalités (bibliothèques, musées...)	Textes législatifs
5. Reproduction d'œuvre imprimée au moyen d'une machine à reprographier		30.3(1)a)
	a) si la machine est installée dans les locaux par eux ou avec leur autorisation	30.3(1)b)
	+ à l'usage	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ des enseignants</li> <li>◦ des élèves</li> <li>◦ du personnel des établissements d'enseignement</li> <li>◦ des usagers des bibliothèques, musées ou services d'archives</li> </ul>	
	+ un avis réglementaire a été affiché	30.3(1)c)
	+ une des conditions suivantes s'applique : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ une entente <ul style="list-style-type: none"> <li>· a été conclue avec une société de gestion habilitée par le titulaire à octroyé des licences</li> <li>· est en cours de négociation</li> </ul> </li> <li>◦ la Commission du droit d'auteur a fixé un tarif</li> <li>◦ un projet de tarif a été déposé par un société de gestion</li> <li>◦ une entente particulière a été conclue avec le titulaire relativement à certaines œuvres</li> </ul>	30.3(2)a) 30.3(3) 30.3(2)b) ou c) 30.3(2)d) 30.3(4)
Voir aussi les règlements.	DORS/99-325 a.8	

## Annexe 2

# NOTES MÉTHODOLOGIQUES SUR L'ANALYSE DES POLITIQUES DES UNIVERSITÉS CANADIENNES

La sélection des établissements retenus aux fins de l'analyse présentée au chapitre 10 s'est faite à partir de la liste des 90 établissements recensés dans le site de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC, n.d). Après élimination des établissements dont le nom comprend « *college* », on a retenu, parmi les 69 universités restantes :

- les universités comptant en 2008-2009 des effectifs supérieurs à 7 000 étudiants en équivalence au temps plein (EETP<sup>1</sup>) dans les Maritimes, au Québec et dans l'Ouest et 15 000 EETP en Ontario<sup>2</sup>;
- les écoles de génie (2 établissements);
- les universités où l'effectif étudiant est concentré en majorité aux cycles supérieurs et dépasse 450 EETP (3 établissements).

Au total, 37 des 69 universités répondaient à ces critères; l'Université de Moncton a été ajoutée pour corriger légèrement la sous-représentation des universités des Maritimes et, surtout, des établissements francophones de cette région.

Ces 38 universités, qui regroupent 83 % de l'ensemble de l'effectif étudiant au pays, assurent une représentation significative de chacune des grandes régions du pays (tableau A2-1) : 4 universités sur 10 en Colombie-Britannique, 7 sur 10 dans les Prairies, 10 sur 22 en Ontario, 12 sur 17 au Québec et 5 sur 13 dans les Maritimes, où l'effectif moyen est deux fois moindre que dans le reste du pays (tableau A2.1).

Plusieurs centaines de documents ou de pages web ont ainsi été consultés. Nous avons analysé en détail l'ensemble des règlements, politiques et conventions collectives des professeurs et du personnel d'enseignement et de recherche et, parmi les autres documents, ceux qui contenaient de l'information pertinente et non redondante par rapport aux précédents; les documents analysés étaient à jour le 1<sup>er</sup> juin 2009.

Parmi ces documents, on compte notamment 44 politiques (provenant de 30 établissements), dont 17 datent de 2000 ou après, la date médiane d'adoption ou de dernière modification étant 1995. On retrouve aussi 81 conventions collectives (ou ce qui en tient lieu), dont :

- 
1. Les EETP pour l'année 2008-2009 ont été estimés en pondérant les effectifs à temps partiel d'un facteur de 0,25, facteur obtenu en minimisant, pour les universités québécoises, l'écart entre les données de l'AUCC de l'automne 2005 et les données officielles du ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports pour l'année 2005-2006.
  2. Ce seuil particulier a été établi afin d'éviter la surreprésentation des universités ontariennes, où l'effectif moyen est de 75 % supérieur à ce qu'on observe dans le reste du pays.

- 36 conventions de professeurs, dont 29 contiennent au moins une clause faisant référence à la propriété intellectuelle (24 ayant des dispositions spécifiques); cinq des ces conventions contiennent en fait la politique de propriété intellectuelle de l'établissement;
- 22 conventions de chargés de cours, dont 13 contiennent au moins une clause faisant référence à la propriété intellectuelle (10 ayant des dispositions spécifiques);
- 23 conventions d'étudiants auxiliaires (assistants), dont 8 font référence à la propriété intellectuelle (2 ayant des dispositions spécifiques).

L'annexe 3 fournit la liste de ces documents; elle est également disponible en ligne à l'adresse <http://www.teluq.ca/spersonnel/mcouture/pi-univ>

**Tableau A2.1**  
Répartition régionale des établissements retenus pour l'analyse.

Région	Effectif étudiant moyen	$n/N_{total}$	% effectif étudiant	Universités retenues
Colombie Britannique	9 700	4/10	76 %	Colombie Britannique, Simon Fraser, Victoria, Royal Roads
Prairies	13 200	7/10	93 %	Manitoba, Regina, Saskatchewan, Alberta (Edmonton), Calgary, Lethbridge, Athabasca
Ontario	17 300	10/22	80 %	Toronto, York, Western Ontario, Ottawa, Waterloo, McMaster, Carleton, Guelph, Ryerson, Queen's
Québec	11 000	12/17	92 %	Montréal, École Polytechnique (Montréal), École des hautes études commerciales (HEC Montréal), École de technologie supérieure (ÉTS, Montréal), École nationale d'administration publique (ENAP, Montréal), Institut national de la recherche scientifique (INRS), du Québec à Montréal, du Québec à Trois-Rivières, McGill, Concordia, Sherbrooke, Laval (Québec)
Maritimes	5 500	5/13	69 %	Nouveau-Brunswick, Dalhousie (Halifax), Memorial (St. John's, TN), Moncton, Saint Mary's (Halifax)
<b>Total</b>	<b>12 000</b>	<b>38/72</b>	<b>83 %</b>	–

**Annexe 3**  
**LISTE DES DOCUMENTS**  
**DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES CITÉS**

Voici la liste des documents des établissements universitaires cités dans cet ouvrage, avec pour chacun :

- le nom de l'établissement (excluant, le cas échéant, le préfixe « Université [de, etc.] »);
- le titre exact;
- l'année de la plus récente modification ou, pour les conventions collectives, les années d'application.

La liste de l'ensemble des documents des établissements universitaires analysés est disponible à : <http://www.teluq.ca/spersonnel/mcouture/pi-univ>

<b>Universités (cliquer sur W pour accéder au document indiqué)</b>	
<b>Alberta</b>	<b>W</b> Intellectual property guidelines for graduate students and supervisors (2004)
	<b>W</b> University of Alberta – Faculty agreement (2006)
<b>Calgary</b>	<b>W</b> An interpretation of Calgary University's intellectual property policy for graduate students (2005)
	<b>W</b> Partial copyright license (n.d.)
<b>Carleton</b>	<b>W</b> Collective agreement between Carleton University and Carleton University Academic Staff Association (2006-2009)
	<b>W</b> Collective agreement between Carleton University and the Canadian Union of Public Employees (CUPE), local 4600, unit 1 (teaching assistants) (2006-2008)
<b>Colombie-Britannique (UBC)</b>	<b>W</b> Intellectual property guide (n.d.)
	<b>W</b> Policy 88 – Patents and licensing (2003)
<b>Concordia</b>	<b>W</b> Collective agreement between Concordia University and the Concordia University Faculty Association (2009-2012)
<b>Dalhousie</b>	<b>W</b> Collective agreement – Board of governors and Dalhousie Faculty Association (2007-2011)
<b>Guelph</b>	<b>W</b> Copyright policy (1989)
	<b>W</b> Inventions policy & procedures (1996)
	<b>W</b> Publication policy (1989)
	<b>W</b> Software creation policy (1989)
<b>Laval</b>	<b>W</b> Politique relative au transfert de connaissances et de technologies – Considérations particulières (1995)
	<b>W</b> Politique inventions - brevets (1974)

<b>Lethbridge</b>	<b>W</b>	Faculty handbook (2007)
	<b>W</b>	Research as a university function (1992)
<b>McGill</b>	<b>W</b>	Policy on ethics in research and research training (1997)
	<b>W</b>	Policy on intellectual property (2001)
	<b>W</b>	Regulations on research policy (2002)
	<b>W</b>	Student guide to intellectual property at McGill University (2004)
<b>McMaster</b>	<b>W</b>	Joint intellectual property policy (2004)
	<b>W</b>	Ownership of student work (1990)
	<b>W</b>	Policy for the distribution of income from the sale of instructional materials (1981)
<b>Memorial</b>	<b>W</b>	Collective agreement between Memorial University of Newfoundland and Memorial University of Newfoundland Faculty Association (2007-2009)
	<b>W</b>	Guidelines for theses and reports (n.d.)
<b>Moncton</b>	<b>W</b>	Convention collective des bibliothécaires et professeurs (2003-2007)
<b>Montréal</b>	<b>W</b>	Politique sur les droits des étudiantes et étudiants de l'Université de Montréal (1995)
	<b>W</b>	Politique de l'Université de Montréal sur la propriété intellectuelle (1994)
	<b>W</b>	Politique de l'Université de Montréal sur les brevets d'invention : principes, règlements et procédure (1978)
<b>Nouveau-Brunswick (UNB)</b>	<b>W</b>	Collective agreement between the University of New Brunswick and the Association of University of New Brunswick Teachers (2005-2009)
	<b>W</b>	Regulations and guidelines for the preparation and submission of graduate master's theses PhD dissertations and reports. Appendix V. University library release form (2009)
<b>Ottawa</b>	<b>W</b>	Convention collective entre l'Université d'Ottawa et l'Association des professeurs de l'Université d'Ottawa (2004-2008)
	<b>W</b>	Convention collective entre l'Université d'Ottawa et le Syndicat canadien de la fonction publique et sa section local 262 (assistants...) (2007-2010)
	<b>W</b>	Draft contract (n.d.)
	<b>W</b>	Recherche et thèses – Déontologie de la recherche (n.d.)
<b>du Québec à Montréal (UQAM)</b>	<b>W</b>	Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs (2006)
	<b>W</b>	Convention collective des professeurs de la Télé-Université (2005-2010)
	<b>W</b>	Convention collective SPUQ (Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal)-UQAM (2003-2007)
	<b>W</b>	Politique sur la reconnaissance et la protection de la propriété intellectuelle (2003)
<b>du Québec à Trois-Rivières (UQTR)</b>	<b>W</b>	Convention collective intervenue entre L'Université du Québec à Trois-Rivières et le Syndicat des professeurs et des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières (2007-2012)

<b>Queen's</b>	<b>W</b>	Collective agreement (faculty, librarians and archivists) between Queen's University Faculty Association (QUFA) and Queen's University at Kingston (2008-2011)
	<b>W</b>	Policy statement on the copyright of non-print materials prepared for instructional use (1975)
	<b>W</b>	Roles and responsibilities in graduate supervision: A guide for students, faculty and departments (2007)
<b>Regina</b>	<b>W</b>	Policy 10.95 - Intellectual property policy (2006)
<b>Royal Roads</b>	<b>W</b>	Intellectual property policy and procedures (C1010) (2007)
<b>Ryerson</b>	<b>W</b>	Collective agreement between the Board of Governors of Ryerson University and the Ryerson Faculty Association (2005-2008)
	<b>W</b>	Policy on ownership of student work in research (1989)
	<b>W</b>	Publication of research results (2002)
<b>Saskatchewan</b>	<b>W</b>	College of graduate studies and research policy and procedure manual. Appendix C: Intellectual properties policy (2005)
<b>Sherbrooke</b>	<b>W</b>	Politique sur la protection de la propriété intellectuelle des étudiantes et étudiants et des stagiaires postdoctoraux (2001)
<b>Simon Fraser (SFU)</b>	<b>W</b>	External research grants and contracts (1992)
	<b>W</b>	Graduate general regulations (n.d.)
	<b>W</b>	Intellectual property policy (R 30.03) (2004)
<b>Saint-Mary's</b>	<b>W</b>	Agreement between Saint Mary's University and Saint Mary's University Faculty Union (2006-2009)
<b>Toronto</b>	<b>W</b>	Copyright policy (2007)
	<b>W</b>	Guidelines for preparation of theses (n.d.)
	<b>W</b>	Intellectual property guidelines for graduate students and supervisors at the University of Toronto (2007)
	<b>W</b>	Inventions policy (2007)
	<b>W</b>	Publication policy (1975)
<b>Victoria</b>	<b>W</b>	Framework agreement between the University of Victoria Faculty Association and the University of Victoria. Appendix D : Policy on intellectual property (2000)
<b>Waterloo</b>	<b>W</b>	Policy 73 - Intellectual property rights (2000)
<b>Western Ontario (UWO)</b>	<b>W</b>	Collective agreement between the University of Western Ontario and the University of Western Ontario Faculty Association (2006-2010)
	<b>W</b>	Policy 7.4 – Patents (1983)
<b>York</b>	<b>W</b>	Faculty of Graduate Studies – Intellectual property policy (1996)

---

**Écoles et instituts**


---

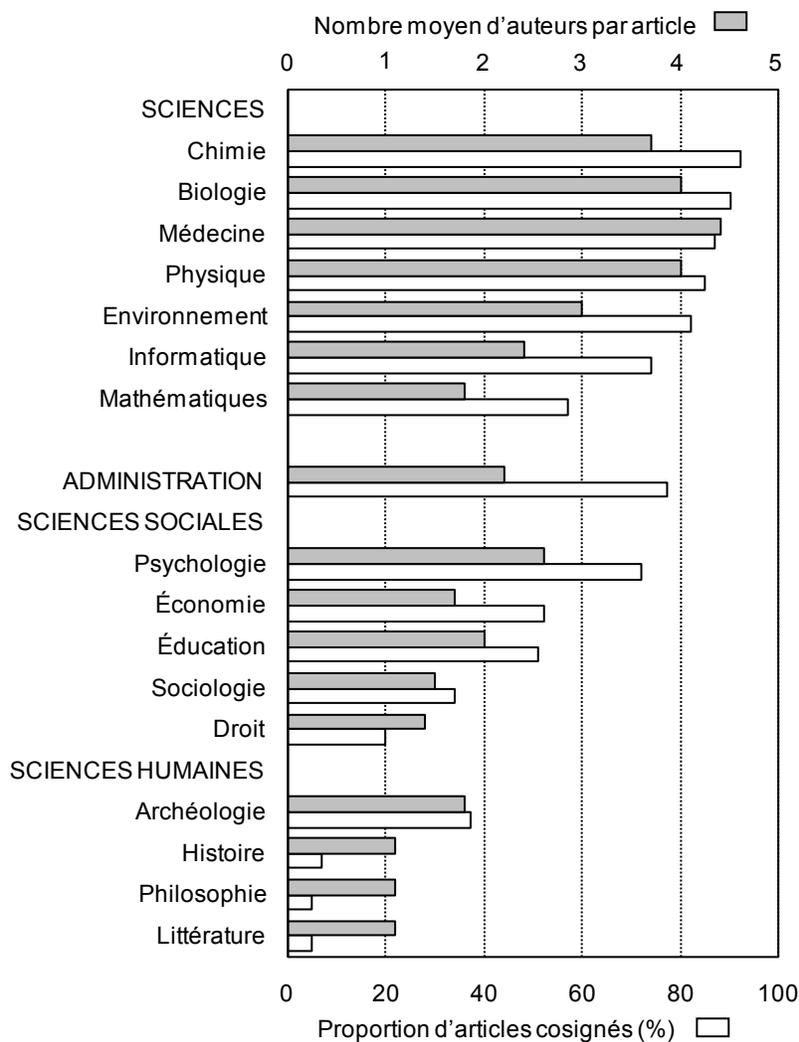
<b>École de technologie supérieure (ETS)</b>	<b>W</b>	Politique et règles en matière de propriété intellectuelle (2004)
	<b>W</b>	Guide du déroulement des études du programme de doctorat (2006)
<b>École des hautes études commerciales (HEC)</b>	<b>W</b>	Politique de propriété intellectuelle (2003)
<b>École nationale d'administration publique (ENAP)</b>	<b>W</b>	Politique sur la propriété intellectuelle (également annexe 4 de la Convention collective entre l'ÉNAP et l'Association des professeures et professeurs de l'ÉNAP) (1995)
<b>École Polytechnique</b>	<b>W</b>	La propriété intellectuelle technologique (1995)
	<b>W</b>	Politique en matière de droits d'auteur (2005)
	<b>W</b>	Politique en matière de probité (2002)
<b>Institut national de la recherche scientifique (INRS)</b>	<b>W</b>	Politique relative aux brevets découlant d'inventions du personnel de l'INRS et autres propriétés intellectuelles (1987)

---

## Annexe 4

### PRATIQUES DE COSIGNATURE DANS DIVERSES DISCIPLINES

Comme on l'a vu au chapitre 9, la prévalence de la cosignature et le nombre moyen d'auteurs par article sont très variables selon les domaines et disciplines. La figure A4.1 montre, pour quelques-unes d'entre elles relevant des grands domaines de la recherche, le taux d'articles cosignés et le nombre moyen de signataires par article.



**Figure A4.1.** Nombre moyen de signataires par article et proportion d'articles cosignés dans diverses disciplines pour la période 1996-2000 d'après Wuchty, Jones et Uzzi (2007, tableau S1), sauf pour l'administration, où les données, pour la période 2000-2002, sont tirées de Manton et English (2007).

- La cosignature est la norme dans les sciences de la nature (chimie, physique, biologie, médecine, etc.), avec plus de 80 % d'articles cosignés et un nombre moyen de signataires situé entre 3 et 4.
- Elle domine, quoique de façon moins marquée, dans les autres sciences (mathématiques et informatique) ainsi qu'en administration et en psychologie, avec des taux compris entre 55 et 75 % et un nombre moyen de signataires variant entre 1,5 et 2,5.
- Sans nécessairement dominer, elle est tout de même présente de manière significative dans les autres sciences sociales (économie, sociologie, éducation, etc.), avec des taux de cosignature variant entre 20 et 50 % et un nombre moyen de signataires compris entre 1,5 et 2,0.
- Elle est marginale en sciences humaines, avec des taux inférieurs à 10% et un nombre moyen de signataires à peine supérieur à un, l'archéologie faisant bande à part avec des valeurs similaires à celles des sciences sociales.

## Annexe 5

### LA GESTION NUMÉRIQUE DES DROITS

Dans son sens le plus large, la notion de gestion numérique des droits<sup>1</sup> (*digital rights management*, ou DRM, en anglais) renvoie à un ensemble de mesures et moyens interdépendants, relevant de trois domaines (la technologie, le droit contractuel et la législation) et visant le contrôle de l'accès et de l'utilisation aux documents et ressources numériques (Bechtold, 2004; Fernández-Molina, 2004a).

Au plan technologique, cela comprend des outils et mesures dites de protection, permettant :

- d'intégrer aux documents, de manière explicite ou chiffrée (notamment au moyen de métadonnées), les informations les plus complètes sur la titularité du droit d'auteur et les conditions d'utilisation du document fixées par le titulaire ou, le plus souvent, par un tiers offrant l'accès au document;
- d'identifier les personnes désirant accéder ou utiliser le document et de vérifier si elles possèdent les autorisations requises;
- de conserver une trace des actions effectuées (par exemple, le nombre ou le type de copies effectuées);
- d'empêcher toute utilisation non autorisée.

Au plan du droit contractuel, cela comprend des licences :

- dites de type *click-wrap*, que l'utilisateur doit accepter d'un clic avant d'accéder au document;
- d'utilisation, permettant aux fabricants de matériel d'intégrer à leurs appareils les technologies de protection requises (répondant à des normes définies par les fournisseurs de contenus) pour que ces appareils puissent lire ces contenus.

Au plan législatif, cela comprend des dispositions législatives interdisant :

- de contourner les mesures de protection (incluant par la suppression ou la modification des métadonnées);
- de développer, fabriquer ou vendre des outils permettant de contourner ces mesures;
- d'aider les usagers, ou de leur fournir des informations susceptibles de les aider à contourner ces mesures (activités qualifiées de « préparatoires »).

---

1. Cette traduction de « *digital rights management* » a été préférée à l'expression « gestion des droits numériques », largement employée car, de l'avis de l'auteur, il n'existe pas de « droits numériques », mais bien une gestion du droit d'auteur (plus précisément des droits de reproduction et de communication au public par télécommunication) à l'aide de moyens numériques (ou informatiques).

Ainsi, le traité de l'OMPI sur le droit d'auteur de 1996 stipule que les signataires s'engagent à :

[...] prévoir une protection juridique appropriée et des sanctions juridiques efficaces contre la neutralisation des mesures techniques efficaces [...] qui restreignent l'accomplissement [...] d'actes qui ne sont pas autorisés par les auteurs concernés ou permis par la loi. (art. 11).

Les États-Unis ont été les premiers à légiférer en la matière, par l'adoption en 1999 du *Digital Millennium Copyright Act* (DMCA). L'Australie a fait de même en 2000. De son côté, l'Union européenne a émis en 2001 une directive sur le sujet, qui a donné lieu à des débats houleux, et dont les dispositions touchant la gestion numérique des droits ont été implantées de manière très variable dans les divers États membres (Westkamp, 2007). Au Canada, comme on l'a vu au chapitre 4, l'adoption de telles dispositions fait partie des deux projets de loi modifiant la *Loi sur le droit d'auteur* déposés successivement depuis 2004.

Ces mesures et moyens sont jugés essentiels par les fournisseurs de contenus, qui invoquent la facilité avec laquelle des copies identiques d'œuvres numériques protégées peuvent être effectuées et diffusées. Ils soulèvent en même temps de nombreuses critiques, sur les trois plans mentionnés plus haut :

- sur le plan des mesures de protection, on s'inquiète du danger d'invasion de la vie privée associé à la gestion de toute cette information sur les usagers;
- sur le plan des licences, on s'interroge sur la validité de tels contrats d'adhésion, dont les usagers ne sont pas en mesure de saisir la portée et qu'ils n'ont aucun moyen de modifier, de même que sur le respect des lois anti-monopoles associé à l'obligation, pour tous les acteurs de la chaîne qui va de la production de contenus à celle des appareils ou systèmes de diffusion, d'intégrer des technologies spécifiques;
- sur le plan de la législation, on s'inquiète de la portée des dispositions, s'appliquant pour le moment uniquement aux États-Unis, interdisant la fourniture d'informations, qui ont été interprétées de manière fort stricte, mettant en cause la liberté d'expression.

Mais la principale critique adressée à la gestion numérique des droits dans son ensemble est que ce système permet aux fournisseurs de contenu de contrôler bien plus que ce que prévoient les lois sur le droit d'auteur. On peut ainsi empêcher, techniquement, par le truchement d'une licence ou en rendant l'action illégale, toute copie d'une œuvre même lorsque celle-ci serait permise en vertu d'une exception, comme le *fair use* ou l'utilisation équitable (Clark, 2001), ou parce que le droit d'auteur est expiré ou inexistant. De même, on peut empêcher le don, le prêt ou la vente d'une copie acquise légalement, pourtant permise en vertu de la doctrine dite de première vente. Certains en viennent ainsi à parler de privatisation du droit d'auteur (voir Bechtold, 2004, note 155), c'est-à-dire son remplacement par un système où les fournisseurs de contenu fixent à leur guise, avec l'appui de dispositifs techniques, contractuels et législatifs, les conditions d'accès et d'utilisation des œuvres numériques. La pertinence de la présence du mot « droits » dans l'appellation même de ce système a également été contestée, car il est question de beaucoup plus que des droits au sens juridique; certains ont proposé à cet égard, non sans ironie, de rebaptiser l'acronyme anglais DRM « *Digital restrictions management* ».

La décision, au début de 2009, du plus important vendeur de musique en ligne, iTunes, de renoncer aux mesures de DRM avec l'accord de la plupart des grandes maisons de disque (« iTunes », 2009), peut être considérée comme le début de la fin pour cette approche de gestion du droit d'auteur. En

effet, les maisons de disques, qui avaient vu leurs ventes baisser année après année, étaient parmi les principaux promoteurs de ces mesures, jusqu'à ce qu'elles se rendent compte que celles-ci avaient en fait tendance à freiner leurs ventes légitimes, sans réduire aucunement le piratage. Cette décision suivait de près l'annonce de la puissante Recording Industry Association of America (RIAA) d'abandonner les poursuites pour téléchargement illégal, en échange d'un accord avec les fournisseurs d'accès Internet d'imposer à leurs clients délinquants une « gradation des sanctions » allant de l'avertissement à l'interruption du service (McBride et Smith, 2008).



## Annexe 6

# L'ACCÈS LIBRE, LE LOGICIEL LIBRE ET LES LICENCES ASSOCIÉES

### L'accès libre

L'accès libre (*Open Access*) est l'héritier direct des archives de prépublications mises sur pied dans certains domaines de la physique au cours des années 1960, ainsi que de la poignée de revues en ligne fondées au tournant des années 1990.

Le mouvement pour l'accès libre aux publications scientifiques a été véritablement lancé au milieu de la décennie 1990 par la « proposition subversive » de Stevan Harnad (1995, 2004) portant sur l'autoarchivage. Il a pris un essor considérable dans les années qui ont suivi avec notamment :

- la mise sur pied de l'Open Access Initiative (<http://www.openarchives.org>), qui a débouché au tournant des années 2000 sur l'adoption d'un protocole spécifique aux archives en accès libre et le développement du logiciel libre Eprints, le premier à implanter ce protocole;
- une série de déclarations de principe portant sur l'accès libre et sur les stratégies visant son développement, dont notamment les « trois B » : Budapest en 2002, Bethesda et Berlin en 2003;
- la création d'organismes comme PubMed Central, BioMed Central et la *Public Library of Science* (PLOS), qui publient en accès libre des périodiques, surtout dans le domaine biomédical, dotés de comités de rédaction parfois prestigieux et rivalisant avec les meilleures revues « traditionnelles ».

Soulignons que ce mouvement touche peu les livres, qui continuent très majoritairement à relever de l'édition commerciale. On retrouve cependant, comme nous le faisons remarquer au chapitre 7, un certain nombre d'initiatives, regroupées sous l'appellation « *open textbooks* », qui offrent l'accès libre à des manuels dans la plupart des domaines.

Divers points de vue coexistent sur ce que recouvre le concept d'accès libre. Pour certains, tel Stevan Harnad, accès libre signifie simplement accès gratuit, immédiat et permanent au texte intégral des œuvres. D'autres incluent l'accès au seul coût marginal associé à leur diffusion ou leur distribution (Berry, 2000). Pour d'autres encore, cela doit signifier non seulement l'accès gratuit à l'œuvre dès que celle-ci est publiée, mais aussi la minimisation, voire l'élimination totale, des contraintes (autre que celles qui sont associées au droit moral) sur les usages ultérieurs des œuvres (Velterop, 2003). C'est une approche semblable qu'ont empruntée, par exemple, les responsables de l'initiative de Budapest :

Par « accès libre » à cette littérature, nous entendons sa mise à disposition gratuite sur l'Internet public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, les disséquer pour les indexer, [s'en servir comme] données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet. La seule contrainte sur la reproduction et la distribution, et le seul rôle du copyright dans ce domaine devrait être de garantir aux auteurs un

contrôle sur l'intégrité de leurs travaux et le droit à être correctement reconnus et cités. (*Initiative de Budapest...*, 2002).

Pour une vue d'ensemble de la (courte) histoire du mouvement pour l'accès libre, on consultera l'excellente chronologie préparée et maintenue à jour par Peter Suber (n.d.).

## Le logiciel libre

Le monde du logiciel a été le théâtre d'un mouvement similaire. C'est Richard Stallman, au milieu des années 1980, qui a lancé l'idée du logiciel libre (*free software*) pour contrer la tendance croissante au développement de programmes propriétaires. L'exemple le plus célèbre de logiciel libre est sans contredit le système d'exploitation Linux, mais on peut également mentionner la suite bureautique Open Office et le fureteur Firefox qui, sans détrôner leurs pendants commerciaux (lire Microsoft), connaissent un succès intéressant.

Le principe du logiciel libre, tel que défini par le projet GNU<sup>1</sup>, dont Linux constitue l'aboutissement, est que tout usager d'un programme doit pouvoir, avec le moins de contraintes possible (Stallman, 2007, section *Free comme liberté*) :

- exécuter le programme;
- étudier le fonctionnement du programme et l'adapter à ses besoins;
- redistribuer des copies du programme;
- améliorer le programme et publier ces améliorations.

À la fin des années 1990, le mouvement *Open Source* est venu donner un essor supplémentaire à cette tendance en associant développeurs et entreprises au sein de l'Open Source Initiative, ce qui n'a pas été sans créer certaines tensions avec les partisans du logiciel libre, pour qui cette notion est avant tout l'incarnation de valeurs fondamentales de liberté et de partage, et non une solution d'affaires (Stallman, 2007, section *Open Source*). Soulignons que si ces deux groupes ont proposé des définitions très précises (d'ailleurs quasi-identiques) de ce qu'est un logiciel libre, une grande confusion règne dans les écrits quant à ce qui permet de qualifier ainsi un logiciel.

L'ambiguïté décrite plus haut au sujet de l'accès libre entre les dimensions « libre » et « gratuit » ne se retrouve pas dans le monde du logiciel libre (sauf peut-être dans la perception des simples utilisateurs). En effet, il existe aussi une pratique de logiciel gratuit, ou gratuiciel (*freeware*) qui, comme pour l'accès libre « de base », consiste uniquement à offrir gratuitement l'usage du logiciel, sans autoriser sa copie, sa distribution ou, surtout, sa modification<sup>2</sup>.

- 
1. Cet acronyme signifie « GNU's Not for Unix ». Cette expression curieuse, qui contient... l'acronyme même qui la désigne, est un clin d'œil, destiné avant tout aux informaticiens, à la technique appelée « récursivité » (Free Software Foundation, n.d.).
  2. Dans le cas du logiciel, les choses se présentent différemment des autres œuvres : pour modifier un logiciel, il faut disposer du code source. La diffusion d'un gratuiciel, au contraire des logiciels libres, ne comprend pas celle du code source.

## Les licences du logiciel libre

Pour opérationnaliser l'idée du logiciel libre, Stallmann a proposé à la fin des années 1980 la licence publique générale GNU (GNU GPL; <http://www.gnu.org/licenses/licenses.fr.html>), que l'auteur d'un logiciel accorde d'emblée et de manière irréversible à tout utilisateur. En vertu de ces licences<sup>3</sup> (diverses variantes sont offertes), l'utilisateur obtient l'autorisation d'effectuer toutes les actions mentionnées plus haut, avec comme seule condition, appelée *copyleft*, que toute distribution ultérieure du logiciel (ou de son adaptation) s'effectue sous la même licence.

## Les licences de l'accès libre : l'initiative Creative Commons

L'initiative Creative Commons, lancée en 2001 par un groupe de juristes et d'informaticiens américains, dont Lawrence Lessig, professeur à la Stanford Law School (« Open Access... », 2004), s'inspire des pratiques du monde du logiciel libre, dont la licence GNU. Ce groupe propose lui aussi d'utiliser le droit d'auteur d'une façon radicalement nouvelle. Au lieu de s'en servir pour limiter, en le monnayant, le droit d'utiliser une œuvre, comme le veut la tradition qui a fait de l'expression « tous droits réservés » et du symbole © un couple inséparable, on l'emploie pour favoriser l'usage des œuvres, de même que leur exploitation pour de nouvelles diffusions, voire de nouvelles créations. Elle fournit des outils simples, soit des licences (appelées ci-après « licences CC ») qui permettent aux auteurs souhaitant rendre leurs œuvres le plus accessibles possible, mais qui ne savent pas vraiment comment le formuler ou ne pensent pas que ce soit nécessaire, de communiquer clairement leurs intentions.

Par mesure de prudence, et peut-être parce que le monde de la recherche est, finalement, assez conservateur, Creative Commons a jugé bon d'offrir aux auteurs la possibilité de limiter les actions permises aux utilisateurs de leurs œuvres, d'où l'expression « *Some Rights Reserved* » qui apparaît sur le logo associé aux licences. L'auteur peut ainsi permettre ou non des modifications à son œuvre ou son exploitation commerciale, et exiger que toute exploitation subséquente de l'œuvre, modifiée ou non, soit effectuée sous la même licence (c'est l'équivalent du *copyleft*).

On retrouve six versions, plus ou moins restrictives, de la licence CC principale (d'autres licences sont aussi proposées). La moins restrictive a comme seule condition le respect du droit moral de paternité qui, rappelons-le, n'est pas inclus dans certaines législations, dont celle des États-Unis (sauf pour les œuvres d'art). À l'autre extrême, si l'auteur choisit la licence la plus restrictive, les utilisateurs ne peuvent ni modifier l'œuvre, ni la commercialiser, et ils doivent la diffuser aux mêmes conditions, c'est-à-dire sous la même licence CC. Dans tous les cas, l'œuvre peut être reproduite, distribuée et diffusée par tout usager.

Soulignons la mise à disposition par Creative Commons, en décembre 2007 du protocole (ou déclaration) CC0 (« CC zéro »; voir « About CC0... », n.d), appelé aussi « *No Rights Reserved* », par lequel le titulaire renonce à tous ses droits d'auteur dans la mesure permise par la loi en vigueur dans sa juridiction. Dans certaines juridictions (comme au Canada et aux États-Unis), ce protocole équivaut à un versement de l'œuvre dans le domaine public; dans d'autres, où certains droits ne

---

3. De telles licences sont en fait des contrats d'adhésion (voir le chapitre 4). Cependant, comme elles octroient aux usagers des permissions beaucoup plus généreuses que ce à quoi la « tradition » nous a habitués, elles sont peu susceptibles d'être considérées comme abusives.

peuvent faire l'objet d'une renonciation, il joue le rôle d'une licence utilisateur, la plus permissive possible.

Concrètement, une licence CC se présente comme un lien (avec texte et pictogrammes simples) placé dans la page d'accueil d'un site ou dans ses pages individuelles, qui renvoie à la description de la version de la licence choisie, en termes courants et en termes juridiques.

Les licences CC (ou des licences analogues<sup>4</sup>) ont été adoptées par des organisations importantes; parmi elles :

- les grands éditeurs de revues en accès libre comme BioMed Central (<http://www.biomedcentral.com>), qui regroupe près de 200 de revues en accès libre dans le domaine biomédical, et la *Public Library of Science*;
- le Massachusetts Institute of Technology (MIT), pour son OpenCourseware (<http://ocw.mit.edu>) qui diffuse, avec l'accord des auteurs, des documents de cours produits par ses professeurs;
- l'Open University du Royaume-Uni, pour son site OpenLearn (<http://openlearn.open.ac.uk>) qui propose en accès libre des documents tirés de ses cours.

L'initiative s'est également rapidement internationalisée : à la fin de 2008, une cinquantaine d'adaptations des licences aux législations nationales étaient disponibles, dont une version canadienne. Mesure du succès de l'initiative : à la même époque, le nombre d'œuvres diffusées sous licence CC se chiffrait à environ 130 millions (Creative Commons, 2008).

---

4. L'organisation précise bien que le texte de ses licences, lui-même diffusé sous licence CC, peut être réutilisé et modifié, mais que toute modification empêche de désigner sous ce nom la licence, qui est une marque de commerce protégée.

## RÉFÉRENCES

- About AUTM*. (n.d.). Récupéré le 18 juin 2009 du site de l'Association of University Technology Managers (AUTM) : <http://www.autm.net/about>
- About CC0 – “No rights reserved”*. (n.d.). Récupéré le 19 août 2009 du site Creative Commons : <http://creativecommons.org/about/cc0>
- Abowd, J. M. et Lane, J. (2004). New approaches to confidentiality protection: Synthetic data, remote access and research data centers – Privacy in statistical databases. *Proceedings of the annals of the New York Academy of Sciences*, 3050, 282-289.
- Abréviations* (mise à jour 10 avril 2008). Récupéré le 8 avril 2010 du site de la Bibliothèque de l'Université Laval, section *Droit* : [http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/portails/droit/droit\\_abreviations](http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/portails/droit/droit_abreviations)
- Access Copyright (n.d.). *Une licence Access Copyright = Contenu de qualité pour éducateurs et étudiants*. Récupéré le 15 juin 2009 du site de l'organisme, rubrique *Utilisateurs de contenu – Institutions d'enseignement* : <http://www.accesscopyright.ca/Default.aspx?id=154>
- ACPPU (Association canadienne des professeures et professeurs d'université) (1999). *Opinion de l'ACPPU sur le rapport final du Groupe d'experts sur la commercialisation de la recherche universitaire*. Ottawa, Canada : auteur.
- ACPPU (Association canadienne des professeures et professeurs d'université) (2004). *Énoncé de principes sur l'enseignement à distance*. Récupéré le 2 février 2009 du site de l'association, section *Politiques générales de l'ACPPU* : <http://www.caut.ca/pages.asp?page=263&lang=2>
- ACPPU (Association canadienne des professeures et professeurs d'université) (2009, juillet). *Le gouvernement fédéral lance une consultation publique sur le droit d'auteur*. Récupéré du site de l'association, section *Nouvelles* : <http://www.caut.ca/pages.asp?lang=2&page=808>
- ACPPU (Association canadienne des professeures et professeurs d'université) (2008, décembre). *L'utilisation équitable*. Récupéré du site de l'association, section *Publications et recherche – Propriété intellectuelle* : <http://www.caut.ca/uploads/IP-Advisory3-fr.pdf>
- ACS American Chemical Society) (2006, mise à jour juin). *American Chemical Society's policy on theses and dissertations*. Récupéré le 4 juin 2009 du site de l'organisation, section *ACS Publications – Permissions/Rightslink* : <http://pubs.acs.org/page/copyright/permissions.html>
- Adeney, E. (2006). *The moral rights of authors and performers: An international and comparative analysis*. Oxford, R.-U. : Oxford University Press.
- Adeney, E. (2008). Moral rights in Canada: an historical and comparative view. Dans Y. Gendreau (dir.), *An emerging intellectual property paradigm. Perspectives from Canada* (p. 163-196). Cheltenham, R.-U. : Edward Elgar.
- Affaires étrangères et Commerce international Canada (n.d.). *L'Accord de libre-échange nord-américain – Texte de l'accord*. Récupéré du site du ministère : <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/nafta-alena/texte/index.aspx?lang=fr>
- Albanese, A. (2009, 5 février). New wrinkles as bill banning NIH-like public access resurfaces. *Library Journal*. Récupéré du site du magazine : <http://www.libraryjournal.com/article/CA6635227.html>
- Aldis, H. G. (2000). The Book-Trade, 1557-1625. Dans A. W. Ward, A. R. Waller, W. P. Trent, J. Erskine, S. P. Sherman et C. Van Doren (dir.), *The Cambridge history of English and American literature. Volume 4. Prose and poetry from Sir Thomas North to Michael Drayton*. New York, NY : Bartleby.com. Récupéré du site de l'encyclopédie : <http://www.bartleby.com/214/1801.html>

- Alford, W. P. (1995). *To steal a book is an elegant offense: Intellectual property law in Chinese civilization*. Palo Alto, CA : Stanford University Press.
- Allen, I. E. et Seaman, J. (2010). *Learning on demand. Online education in the United States, 2009*. Needham, MA : Sloan Consortium. Récupéré du site du Sloan Consortium : <http://www.sloanconsortium.org/publications/survey/pdf/learningondemand.pdf>
- Allingham, P. V. (2001, mise à jour janvier). *Nineteenth-century British and American copyright law*. Récupéré le 1<sup>er</sup> août 2009 du site The Victorian Web : <http://www.victorianweb.org/authors/dickens/pva/pva74.html>
- ALPSP (Association of Learned and Professional Society Publishers) et International association of Scientific, Technical and Medical Publishers (STM) (2006, juin). *Databases, data sets, and data accessibility – Views and practices of scholarly publishers*. Récupéré le 20 juin 2009 du site de l'association, section *Information – Hot Topics – Open Access – General* : <http://www.alpsp.org/ForceDownload.asp?id=129>
- APA (American Psychological Association) (2002). *Ethical principles of psychologists and code of conduct*. Récupéré le 20 avril 2006 du site de l'association : <http://www.apa.org/ethics/code2002.html>
- Apple, K. S. (2008). Evaluating university technology transfer offices. Dans Z. J. Acs et R. R. Stough (dir.), *Public policy in an entrepreneurial economy* (p. 139-157). New York, NY : Springer.
- ARA Consulting Group Inc. et Brochu, M. (1998). *Les universités canadiennes et la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle. Diversité et défis* (document préparé avec l'appui d'Industrie Canada pour l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) à l'occasion d'un séminaire de l'AUCC sur la propriété intellectuelle tenu à Ottawa le 26 novembre 1998). Récupéré du site de l'AUCC, section *Publications et ressources – Rapports et présentations* : [http://www.aucc.ca/publications/reports/1998/property\\_11\\_26\\_f.html](http://www.aucc.ca/publications/reports/1998/property_11_26_f.html)
- Archambault, É. et Larivière, V. (2009). History of the journal impact factor: Contingencies and consequences. *Scientometrics*, 79(3), 639-653.
- Argyres, N. S. et Liebeskind, J. P. (1998). Privatizing the intellectual commons: Universities and the commercialization of biotechnology. *Journal of Economic Behavior and Organization*, 35, 427-453.
- Arzberger, P. et al. (2004). Promoting access to public research data for scientific, economic, and social development. *Data Science Journal*, 3(29), 135-152. Récupéré du site de la revue : [http://www.jstage.jst.go.jp/article/dsj/3/0/3\\_135/\\_article](http://www.jstage.jst.go.jp/article/dsj/3/0/3_135/_article)
- Athénée de Naucratis (1854). *The deipnosophists, or, Banquet of the learned of Athenæus*. Volume 3 (C. D. Yonge, trad.). Londres, Royaume-Uni : H. G. Bohn. Récupéré du site *University of Wisconsin Digital Collections – The Literature Collection* : <http://digital.library.wisc.edu/1711.dl/Literature.AthV3>
- AUCC (Association des universités et collèges du Canada) (2008, juin). *Modifications proposées à la Loi sur le droit d'auteur : des changements appréciés, mais quelques préoccupations demeurent*. Récupéré du site de l'association, section *Publications et ressources – Communiqués* : [http://www.aucc.ca/publications/media/2008/copyright\\_06\\_13\\_f.html](http://www.aucc.ca/publications/media/2008/copyright_06_13_f.html)
- AUCC (Association des universités et collèges du Canada) (n.d.). Inscriptions. Récupéré le 28 août 2009 du site de l'association, section *Interventions et recherches – Analyses/recherches* : [http://www.aucc.ca/policy/research/enrol\\_f.html](http://www.aucc.ca/policy/research/enrol_f.html)
- Auger, J.-F. (2001). La commercialisation des produits de la recherche en génie du Laboratoire d'électronique appliquée de l'École Polytechnique de Montréal, 1937-1975. *Histoire, économie et société*, 1, 105-122.
- Baerlocher, M. O., Newton, M., Gautam, T., Tomlinson, G. et Detsky, A. S. (2007). The meaning of author order in medical research. *Journal of Investigative Medicine*, 55(4), 174-180.
- Banks, S. N. K. et Kitching, A. (2005, septembre). *Projet de loi C-60 : Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur. Résumé législatif (LS-512F)*. Récupéré du site de la bibliothèque du Parlement : <http://www2.parl.gc.ca/Content/5CLOP/5CLegislativeSummaries/5C38/1/c60-f.pdf>
- Barbour, V., Clark, J., Jones, S., Peiperl, L., Veitch, E. et Yamey, G. (PLoS Medicine medical editors) (2009, 21 août). Ghostwriting: The dirty little secret of medical publishing that just got bigger. Récupéré le 24 août 2009 du blogue Speaking of Medicine de la revue *PLoS Medicine* : <http://speakingofmedicine.plos.org>

- Barthes, R. (1984). La mort de l'auteur. Dans *Le bruissement de la langue : essais critiques IV* (p. 63-69). Paris, France : Seuil.
- Bartlett, T. (2009, 2 juin). President of Alabama's Jacksonville State U. can't shake plagiarism charge. *The Chronicle of Higher Education News Blog*. Récupéré de : <http://chronicle.com/news>
- Baruch, P. (2007). Open access developments in France: The HAL Open Archives System. *Learned Publishing*, 20(4), 267-282.
- Bates, M., Loddington, S., Manuel, S. et Oppenheim, C. (2007). Attitudes to the rights and rewards for author contributions to repositories for teaching and learning. *Alt-J*, 15(1), 67-82.
- Bates, T. (2009, 19 juin). *Has e-learning increased access to learning opportunities?* Récupéré le 21 juin 2009 du site E-learning & distance education resources, section *Tony's blog* : <http://www.tonybates.ca/blog>
- Bates, T., Anic, A., Marusic, M. et Marusic, A. (2004). Authorship criteria and disclosure of contributions: comparison of 3 general medical journals with different author contribution forms. *Journal of the American Medical Association*, 292, 86-88.
- Battisti, M. (2003, août). Lier ou ne pas lier. Pour un usage responsable de l'hyperlien. Communication présentée à la 69<sup>th</sup> IFLA General Conference and Council, Berlin, Allemagne. Récupéré du site de la conférence : <http://ifla.queenslibrary.org/IV/ifla69/papers/034f-Battisti.pdf>
- Bechtold, S. (2004). Digital rights management in the United States and Europe. *American Journal of Comparative Law*, 52(2), 323-382.
- Ben-David, J. (1971). *The scientist's role in society: A comparative study*. Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall.
- Berry, S. (2000). Full and open access to scientific information: an academic's view. *Learned Publishing*, 13(1), 37-42.
- Biagioli, M. (1998). The instability of authorship: Credit and responsibility in contemporary biomedicine. *The FASEB Journal*, 12(1), 3-16.
- Biagioli, M. (1998). The instability of authorship: credit and responsibility in contemporary biomedicine. *FASEB Journal*, 12(1), 3-16.
- Bibliothèque et Archives Canada. (n.d.). *Ce que vous devez savoir. Licence non exclusive des thèses*. Récupéré le 4 juin 2009 du Portail Thèses Canada, section *Renseignements pour les étudiants* : <http://www.collectionscanada.gc.ca/thesescanada/index-f.html>
- Björk, B.-C., Roosr, A., et Lauri, M. (2008). Global annual volume of peer reviewed scholarly articles and the share available via different open access options. Dans L. Chan and S. Mornati (dir.), *Proceedings of the 12th International Conference on Electronic Publishing (ELPUB)*, Toronto, Canada. Récupéré du site de la conférence : [http://elpub.scix.net/cgi-bin/works/Show?178\\_elpub2008](http://elpub.scix.net/cgi-bin/works/Show?178_elpub2008)
- Bliss, M. (1984). *The discovery of insulin*. Chicago, IL : University of Chicago Press.
- Blumenstyk, G. (1997, 7 mars). Boston U. expands ties to cash-poor biotechnology company. *The Chronicle of Higher Education*.
- Blumenstyk, G. (2000, 15 sept.). Sale of theses on Contentville.com raises hackles in U.S. and Canada. *Chronicle of Higher Education*, A37. Récupéré du site de la revue, <http://chronicle.com/free/v47/i03/03a03701.htm>
- Blumenstyk, G. (2003, 9 mai). Deflated deals. *The Chronicle of Higher Education*.
- Blumenthal, D., Gluck, M., Louis, K. S., Stoto, M. A. et Wise, D. (1986). University-industry research relationships in biotechnology: Implications for the university. *Science*, 232, 1361-1366.
- Boncompain, J. (2001). *La révolution des auteurs (1773-1815)*. Paris, France : Fayard.
- Boridy, E. (1996, décembre). Un marché aux puces du haut-savoir. *Université*, 6(2), 2. Récupéré du site de la Fédération québécoise des professeurs et professeures d'Université : <http://fqppu.org/assets/files/archives/journal-universite/vol6no2.pdf>
- Bostrom, D., Tieckelmann, R. et Kordal, R. (dir.). (2008). *AUTM U.S. licensing activity survey: FY2007 survey summary*. Deerfield, IL : The Association of University Technology Managers. Récupéré du site de l'association, section *Surveys & Publications – Licencing Surveys-AUTM* :

- [http://www.autm.net/Content/NavigationMenu/Surveys/LicensingSurveysAUTM/FY2007LicensingActivitySurvey/AUTM\\_US\\_LS\\_07\\_FINAL.pdf](http://www.autm.net/Content/NavigationMenu/Surveys/LicensingSurveysAUTM/FY2007LicensingActivitySurvey/AUTM_US_LS_07_FINAL.pdf)
- Bouchie, A. (2005, 13 janvier). Survey reveals US university licensing up, startup formation down. *Bioentrepreneur*. Récupéré du site de la revue : <http://www.nature.com/bioent/bioenews/012005/full/bioent843.html>
- Bowie, N. E. (1994). *University-business partnerships: An assessment*. Lanham, MD : Rowman & Littlefield.
- Boyle, J. (2003). The second enclosure movement and the construction of the public domain. *Law and Contemporary Problems*, 66(1-2), 33-74. Récupéré du site de la revue, section Archives : <http://www.law.duke.edu/journals/lcp/archive>
- Bremer, H. W. (2001, novembre). *The first two decades of the Bayh-Dole Act as public policy*. Communication présentée à la National Association of State Universities and Land Grant Colleges, Washington, DC.
- Bruner, J. (2007). Factors motivating and inhibiting faculty in offering their courses via distance education. *Online Journal of Distance Learning Administration*, 10(2). Récupéré du site de la revue <http://www.westga.edu/~distance/ojdl/summer102/bruner102.htm>
- Bulte, S. D. (prés.) (2004). *Rapport du comité permanent du patrimoine canadien. Rapport intérimaire sur la réforme du droit d'auteur*. Ottawa, Communication Canada, mai. <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=1350628&Language=F>
- Bush, V. (1945). *Science: The endless frontier* (a report to the President by the Director of the Office of Scientific Research and Development). Washington, DC : United States Government Printing Office.
- Campbell, E. G., Clarridge, B. R., Gokhale, M., Birenbaum, L., Hilgartner, S., Holtzman, N. A. *et al.* (2002). Data withholding in academic genetics: Evidence from a national survey. *The Journal of the American Medical Association*, 287(4), 473-480.
- Carlson, S. (2000, 21 juillet). When professors create software, do they own it, or do their colleges? *Chronicle of Higher Education*, 46(46), A29-31.
- Carlson, S. (2003). After losing millions, Columbia U. will close online-learning venture. *Chronicle of Higher Education*, 49(19), A30.
- Carnevale, D. (2004, 26 mars). Company claims to own online testing. *Chronicle of Higher Education*, 50(29), 31-32.
- Carr, L. et Harnad, S. (2005). *Keystroke economy: A study of the time and effort involved in self-archiving*. Récupéré le 9 avril 2005 de l'archive de la School of Electronics and Computer Science, University of Southampton, <http://eprints.ecs.soton.ac.uk/10688/01/KeystrokeCosting-publicdraft1.pdf>
- Carrière, L. (1991). *Droit d'auteur et droit moral : quelques réflexions préliminaires*. Récupéré du site du cabinet ROBIC, section Publications : <http://www.robic.com/publications/Pdf/119-LC.pdf>
- Cates, C. R. (2001). Legal issues within the intellectual property policies of Canadian universities: Standing on the shoulders of giants. *The Journal of the Association of University Technology Managers*, XIII. Récupéré du site de la revue, <http://www.autm.net/pubs/journal/01/legalissues.html>
- Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec (2003). *Dictionnaire de droit privé et lexiques bilingues – Obligations*. Montréal, Canada : Yvon Blais.
- Cervantes, M. (2004, octobre). Academic patenting: How universities and public research organizations are using their intellectual property to boost research and spur innovative start-ups. *WIPO SMEs Newsletter*. Récupéré du site de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), section *SME resources – SME Newsletter* : [http://www.wipo.int/sme/en/documents/academic\\_patenting.htm](http://www.wipo.int/sme/en/documents/academic_patenting.htm)
- CETUS (Consortium for Educational Technology for University Systems) (1997). *Ownership of new works at the university: Unbuilding of rights and the pursuit of higher learning. Discussion series*. The Trustees of the California State University. Récupéré le 20 août 2009 du site ERIC : <http://www.eric.ed.gov/ERICWebPortal/contentdelivery/servlet/ERICServlet?accno=ED451734>
- Chartrand, H. H. (2000). Copyright C.P.U.: Creators, proprietors & users [version électronique]. *Journal of Arts Management, Law & Society*, 30(3). Récupéré du site Cultural Economics: Collected Works of Harry

- Hillman Chartrand, section *Articles, Monographs & Book Reviews* :  
<http://www.culturaleconomics.atfreeweb.com/cpu.htm>
- Claerhout, L. A. (2004). Copyright issues in online courses: A moment in time [version électronique]. Dans T. Anderson et E. Fathi (dir.), *Theory and practice of online learning* (chap. 9). Athabasca, Canada : Athabasca University Press. Récupéré du site de l'université : [http://cde.athabasca.ca/online\\_book](http://cde.athabasca.ca/online_book)
- Clark, J. (1997). Rétrospective des événements marquants au Canada dans le domaine des brevets d'invention. *Cahiers de la propriété intellectuelle*, 10(1), 119-142.
- Clark, J. (2001). Copyright in the balance for higher education. *College and University Media Review*, 8(1), 65-100.
- Claxton, L. D. (2005). Scientific authorship Part 2. History, recurring issues, practices, and guidelines. *Mutation Research/Reviews in Mutation Research*, 589(1), 31-45.
- CNRC (Conseil national de recherches du Canada) (n.d.). Au sujet de NPArC. Récupéré le 20 juin 2009 du site du conseil, section *Bibliothèque et publications – Publications du CNRC* : <http://nparc.cisti-icist.nrc-cnrc.gc.ca/npsi/ctrl>
- COGR (Council on Governmental Relations) (1999). *The Bayh-Dole Act: A guide to the law and implementing regulations*. Washington, DC : auteur. Récupéré du site du conseil, section *Educational Materials – Intellectual Property* : [http://www.cogr.edu/docs/Bayh\\_Dole.pdf](http://www.cogr.edu/docs/Bayh_Dole.pdf)
- COGR (Council on Governmental Relations) (2000). *A tutorial on technology transfer in U.S. colleges and universities*. Washington, DC : auteur. Récupéré du site du conseil, section *Educational Materials – Intellectual Property* : <http://www.cogr.edu/docs/Tutorial.doc>
- Comité permanent des communications et de la culture (1985). *Une charte des droits des créateurs et des créatrices. Rapport du Sous-comité sur la révision du droit d'auteur*. Ottawa, Canada : Approvisionnement et Services Canada.
- Compagnon, A. (2002). *Qu'est-ce qu'un auteur?* Récupéré le 1<sup>er</sup> août 2009 du site Fabula – La recherche en littérature, section *Cours* : <http://www.fabula.org/compagnon>
- Conseil consultatif des sciences et de la technologie (n.d.). *Groupe d'experts sur la commercialisation des résultats de la recherche universitaire*. Récupéré le 28 août 2009 du site d'archivage de Bibliothèque et Archives Canada : [http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071116020231/http://acst-ccst.gc.ca/comm/home\\_f.html](http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071116020231/http://acst-ccst.gc.ca/comm/home_f.html)
- Correa, C. M. (2001). *Traditional knowledge and intellectual property. Issues and options surrounding the protection of traditional knowledge*. Genève, Suisse : Quaker United Nations Office (QUNO). Récupéré du site de l'office, section *Publications & Statements – Briefing Papers and Studies – Intellectual Property* : <http://www.quno.org/geneva/pdf/economic/Discussion/Traditional-Knowledge-IP-English.pdf>
- Coster, R. (2002, 1<sup>er</sup> avril). *From first-to-invent to first-to-file: The Canadian experience*. Récupéré du site Torys LLP, section *Publications – Intellectual Property* : <http://www.torlys.com/Publications/Documents/Publication%20PDFs/ARTech-19T.pdf>
- Côté, M.-E. et Hébert, J.-M. (2002). *Sommaire des politiques et règlements relatifs à la propriété intellectuelle de certaines universités*. Montréal, Canada : Léger Robic Richard.
- Couture, M. (2009, juillet). Open Access journals copyright policies: An analysis of the information available to prospective authors [diaporama]. Communication présentée au congrès Public Knowledge Project (PKP) 2009, Vancouver, Canada. Récupéré le 25 août 2009 du site de la conférence : <http://pkp.sfu.ca/ocs/pkp/index.php/pkp2009/pkp2009/paper/view/163/144>
- Creative Commons (2008, mise à jour septembre). *Metrics*. Récupéré le 6 décembre 2008 du site de l'organisation : <http://wiki.creativecommons.org/Metrics>
- CREPUQ (Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec) (2007). *Enjeux et défis de la mise en commun des ressources numériques d'apprentissage dans les universités québécoises. Rapport du Groupe de travail sur la propriété intellectuelle des ressources numériques d'apprentissage*. Récupéré le 6 février 2009 du site Profetic, section *Sous-comité sur la pédagogie et les TIC – Documents SCPTIC* : <http://www.profetic.org/spip.php?article8918>

- Crews, K. D. et Wong, D. (2004). *Ownership and rights of use of works created at the university: A survey of American university copyright policies*. Indianapolis, IN : Copyright Management Center, Indiana University-Purdue University.
- CRSH (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada) (2004, janvier). *D'un conseil subventionnaire à un conseil du savoir. Le renouvellement des sciences humaines au Canada*. Ottawa, Canada : auteur.
- CRSH (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada) (2007, mise à jour septembre). *Politique du CRSH sur l'archivage des données de recherche*. Récupéré du site du conseil, section *Le CRSH – Au sujet des politiques – Énoncés des politiques* : [http://www.crsh.ca/web/apply/policies/edata\\_f.asp](http://www.crsh.ca/web/apply/policies/edata_f.asp)
- CRSH (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada) (2008, mise à jour juillet). *Libre accès*. Récupéré du site du conseil, section *Le CRSH – Au sujet des politiques* : <http://www.pre.ethics.gc.ca/francais/policystatement/policystatement.cfm>
- Dalpé, R. et Ippersiel, M.-P. (2000). Réseautage et relations avec l'industrie dans les nouveaux matériaux et l'optique. *Sociologie et sociétés*, 32(1), 107-134.
- David, E. E. (1979). Science future: The industrial connection. *Science*, 203, 837-840.
- David, P. A. (1992, août). *The evolution of intellectual property institutions and the panda's thumb*. Communication présentée au Meeting of the International Economic Association, Moscou, Russie.
- Desrosiers, J. (2008). Employeur ou employé : à qui attribuer la paternité de l'invention en l'absence d'un test d'ADN? *Développements récents en droit de la propriété intellectuelle*, 297(3), 27-30.
- Diderot, D. (2002). *Lettre sur le commerce du livre*. Récupéré du site *Les classiques des sciences sociales à l'Université du Québec à Chicoutimi* : [http://classiques.uqac.ca/classiques/Diderot\\_denis/lettre\\_commerce\\_livre/lettre\\_com\\_livre.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Diderot_denis/lettre_commerce_livre/lettre_com_livre.html)
- Dingley, B. (2005). *U. S. Periodical Prices – 2005*. Récupéré le 20 juin 2009 du site de l'Association for Library Collections and Technical Services (ALCTS), section *Serials* : <http://www.ala.org/ala/mgrps/divs/alcts/resources/collect/serials>
- Diviacco, P. (2005). An open source, web based, simple solution for seismic data dissemination and collaborative research. *Computers & Geosciences*, 31(5), 599-605.
- Dock, M.-C. (1969). *Étude sur le droit d'auteur*. Paris, France : Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- Donohue, B. C. et Howe-Steiger, L. (2005). Faculty and administrators collaborating for e-learning courseware. *EDUCAUSE Quarterly*, 28(1). Récupéré du site de la revue : <http://connect.educase.edu/Library/EDUCAUSE+Quarterly/FacultyandAdministratorsC/39903>
- Donohue, B. C. et Howe-Steiger, L. (2007). Understanding the issues of intellectual property in the creation of e-learning courseware. *Journal of Veterinary Medical Education*, 34(3), 269-278.
- Drassinower, A. (2003-2004). Sweat of the brow, creativity, and authorship: On originality in Canadian copyright law. *University of Ottawa Law and Technology Journal*, 1(1-2), 105-123. Récupéré du site de la revue : <http://uoltj.ca/articles/vol1.1-2/2003-2004.1.1-2.uoltj.Drassinower.105-123.pdf>
- Ducor, P. (2000). Coauthorship and coinventionship, *Science*, 289(5481), 873-875.
- Efthyvoulou, G. (2008). Alphabet economics: The link between names and reputation. *Journal of Socio-Economics*, 37(3), 1266-1285.
- Eisenberg, R. S. (1996). Public research and private development: Patents and technology transfer in government-sponsored research. *Virginia Law Review*, 82(8), 1663-1727.
- Eisenstein, E. I. (1991). *La révolution de l'imprimé à l'aube de l'Europe moderne* (M. Sissung et M. Duchamp, trad.). Paris, France : La Découverte. (Ouvrage original publié en 1983 sous le titre *The printing revolution in early modern Europe*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press)
- Engers, M., Gans, J. S., Grant, S. et King, S. P. (1999). First-author conditions. *Journal of Political Economy*, 107(4), 859-883.
- Etzkowitz, H. (2002). *MIT and the rise of entrepreneurial science*. Londres, Royaume-Uni : Routledge.

- Etzkowitz, H. et Leydesdorff, L. (1995). The triple helix: University - industry - government relations. A laboratory for knowledge based economic development. *European Society for the Study of Science and Technology Review*, 14(1), 14-19.
- Etzkowitz, H. et Leydesdorff, L. (1996). Emergence of a triple helix of university-industry-government relations. *Science and Public Policy*, 23, 279-286.
- Etzkowitz, H. et Webster, A. (1995). Science as intellectual property. Dans S. Jasanoff, G. E. Markle, J. C. Petersen et T. Pinch (dir.). *Handbook of science and technology studies* (p. 480-505). Thousand Oaks, CA: Sage.
- EUA (European Universities Association) (2008). *Recommendations from the EUA Working Group on Open Access adopted by the EUA Council on 26th of March 2008* (University of Barcelona, Spain). Récupéré le 28 août 2009 du site de l'association : [http://www.eua.be/typo3conf/ext/bzb\\_securelink/pushFile.php?cuid=2122&file=fileadmin%2Fuser\\_upload%2Ffiles%2FPolicy\\_Positions%2FRecommendations\\_Open\\_Access\\_adopted\\_by\\_the\\_EUA\\_Council\\_on\\_26th\\_of\\_March\\_2008\\_final.pdf](http://www.eua.be/typo3conf/ext/bzb_securelink/pushFile.php?cuid=2122&file=fileadmin%2Fuser_upload%2Ffiles%2FPolicy_Positions%2FRecommendations_Open_Access_adopted_by_the_EUA_Council_on_26th_of_March_2008_final.pdf)
- Falk, H. (1970). *Les privilèges de librairie sous l'ancien régime : étude historique du conflit des droits sur l'œuvre littéraire*. Genève, Suisse : Slatkine Reprints. (Ouvrage original paru en 1906).
- Fasse, W. F. (1992). The muddy metaphysics of joint inventorship: Cleaning up after the 1984 amendments to 35 U.S.C. § 116. *Harvard Journal of Law and Technology*, 153-208.
- Febvre, L. et Martin, H.-J. (1958). *L'apparition du livre*. Paris, France : Albin Michel.
- Fernández-Molina, J. C. (2004a). Contractual and technological approaches for protecting digital works: Their relationship with copyright limitations. *Online Information Review*, 28(2), 148-157.
- Fernández-Molina, J. C. (2004b). The legal protection of databases: Current situation of the international harmonization. *Aslib Proceedings*, 56(6), 325-334.
- Fields, K. L. et Price, A. R. (1993). Problems in research integrity arising from misconceptions about the ownership of research. *Academic Medicine*, 68(9), S60-S64.
- Fienberg, S. E., Martin, M. E. et Straf, M. L. (dir.) (1985). *Sharing research data*. Washington, DC : National Academy Press.
- Fishbein, E. A. (1991). Ownership of research data. *Academic Medicine*, 66(3), 129-133.
- Fisher, D., Atkinson-Grosjean, J. et House, D. (2001). Changes in academy / industry / state relations in Canada: The creation and development of the networks of centres of excellence. *Minerva*, 39, 299-325.
- Fitzgerald, A. M., Pappalardo, K. M., Fitzgerald, B. F., Austin, A. C., Abbot, J. W., Cosman, B. L. et al. (2007). *Building the infrastructure for data access and reuse in collaborative research: An analysis of the legal context*. Récupéré du site *Oak Law Project*, Queensland University of Technology : [http://www.oaklaw.qut.edu.au/files/Data\\_Report\\_final\\_web.pdf](http://www.oaklaw.qut.edu.au/files/Data_Report_final_web.pdf)
- Flanigan, S. et Glavicic-Théberge, T. (dir.). (2008). *AUTM Canadian licensing activity survey: FY2007 survey summary*. Deerfield, IL : The Association of University Technology Managers (AUTM). Récupéré du site de l'association, section *Surveys & Publications – Licensing Surveys-AUTM – FY 2007 Licensing Activity Survey* : [http://www.autm.net/AM/Template.cfm?Section=FY\\_2007\\_Licensing\\_Activity\\_Survey&Template=/CM/ContentDisplay.cfm&ContentID=3082](http://www.autm.net/AM/Template.cfm?Section=FY_2007_Licensing_Activity_Survey&Template=/CM/ContentDisplay.cfm&ContentID=3082)
- Floyd, S. W., Schroeder, D. M. et Finn, D. M. (1994). "Only if I'm first author": Conflict over credit in management scholarship. *Academy of Management Journal*, 37(3), 734-747.
- Foucault, M. (2001). Qu'est-ce qu'un auteur? Dans *Dits et écrits* (vol. 1). Paris, France : Gallimard.
- Fox, H. G. (1969). *The Canadian law and practice relating to letters patent for inventions* (4<sup>e</sup> éd.). Toronto, Canada : Carswell.
- FQPPU (Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université) (2000). La commercialisation de la recherche et de l'expertise universitaires dans les universités québécoises. Rapport du comité *ad hoc* sur la commercialisation de la recherche. *Les cahiers de la FQPPU*, 5. Récupéré du site de la fédération, section *Publications* : [http://fqppu.org/assets/files/publications/cahiers/cahiers\\_fqppu\\_5.pdf](http://fqppu.org/assets/files/publications/cahiers/cahiers_fqppu_5.pdf)

- FQPPU (Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université) (2002, mars). *Avis sur le document PLAN D'ACTION en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et établissements affiliés*. Récupéré du site de la fédération, section *Propriété intellectuelle* : <http://fqppu.org/bibliotheque/archives1/memoires/avis-plan-daction.html>
- Free Software Foundation (n.d.). What is GNU? Récupéré le 13 février 2010 du site GNU Operating System : <http://www.gnu.org>
- Gadd, E., Loddington, S. et Oppenheim, C. (2007). A comparison of academics' attitudes towards the rights protection of their research and teaching materials. *Journal of Information Science*, 33(6), 686-701.
- Garrett, R. (2004). The real story behind the failure of U.K. eUniversity. *EDUCAUSE Quarterly*, 27(4). Récupéré du site de la revue : <http://www.educause.edu/ir/library/pdf/eqm0440.pdf>
- Gasaway, L. (2003, mise à jour novembre). *When U.S. works pass into the public domain*. Récupéré le 1<sup>er</sup> août 2009 du site de l'auteur à l'Université de la Caroline du Nord, section *Publications – Web Pages* : <http://www.unc.edu/~unclng/public-d.htm>
- Gasaway, L. N. (2001). Balancing copyright concerns: The *TEACH Act* of 2001. *Educause Review*, 36(6), 82-83. Récupéré du site de la revue : <http://www.educause.edu/ir/library/pdf/ERM01610.pdf>
- Geiger, R. L. (1986). *To advance knowledge: The growth of American research universities, 1900-1940*. New York, NY : Oxford University Press.
- Geist, M. (2009, 21 avril). *Desire2Learn wins patent battle in the U.S.* Récupéré le 21 juin 2009 du blogue de l'auteur : <http://www.michaelgeist.ca>
- Gervais, D. et Judge E. F. (2006). *Le droit de la propriété intellectuelle*. Cowansville, Canada : Yvon Blais.
- Geuna, A. et Nesta, L. (2003). *University patenting and its effects on academic research* (SPRU Electronic Working Paper Series 99). Brighton, Royaume-Uni : University of Sussex Freeman Centre, Science and Technology Policy Research (SPRU). Récupéré du site *Research Papers in Economics* (RePEc) : <http://ideas.repec.org/p/sru/ssewps/99.html>
- Giles, J. (2005). UK research councils claim success for open-access publishing plan. *Nature*, 435, 543.
- Gilker, S. (1989). *Le locus standi* du titulaire d'une licence de droit d'auteur : une question... d'intérêt. Partie II. *Cahiers de propriété intellectuelle*, 2(1), 1-26.
- Gingras, Y., Malissard, P. et Auger, J.-F. (2000). Les conditions d'émergence des « conflits d'intérêts » dans le champ universitaire. *Éthique publique*, 2(2), 126-137.
- Girard, I. (1999). Anything can be patented in the United States! *Léger Robic Richard Newsletter*, 3(4), 3. Récupéré du site Robic : <http://newsletter.robic.ca/archivespdf/1999automneEN.pdf>
- Goldfarb, B. et Henrekson, M. (2003). Bottom-up versus top-down policies towards the commercialization of university intellectual property. *Research Policies*, 32, 639-658.
- Goodman, R. (2004). The criteria for open access. *Serials Review*, 30(4), 258-270.
- Gordon, M. L. (2004). University controlled or owned technology: The state of commercialization and recommendations [version électronique]. *Journal of College and University Law*, 30(1), 641-672. Récupéré du site du Cabinet McGuireWoods, section *News* : [http://www.mcguirewoods.com/news-resources/publications/technology\\_business/2004.02.27.htm](http://www.mcguirewoods.com/news-resources/publications/technology_business/2004.02.27.htm)
- Gøtzsche, P. C., Hróbjartsson, A., Johansen, H. K., Haahr, M. T., Altman, D. G. et Chan, A.W. (2007). Ghost authorship in industry-initiated randomised trials. *PLoS Medicine*, 4(1), e34. <http://www.plosmedicine.org/article/info:doi/10.1371/journal.pmed.0040019>
- Gouvernement du Québec (1998). *L'université devant l'avenir. Perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises*. Québec, Canada : Ministère de l'éducation.
- Groupe d'experts sur la commercialisation des résultats de la recherche universitaire (1999). *Les investissements publics dans la recherche universitaire : comment les faire fructifier* (rapport final). Récupéré le 28 août 2009 du site du Programme des services de dépôt du gouvernement du Canada : <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/C2-441-1999F.pdf>

- Gu, W. et Whewell, L. (1999). *La recherche universitaire et la commercialisation de la propriété intellectuelle au Canada* (document hors série n° 21). Ottawa, Canada : Industrie Canada. Récupéré du site d'Industrie Canada, section Recherche : <http://strategis.gc.ca/epic/site/eas-aes.nsf/fr/ra01731f.html>
- Guédon, J.-C. (2001). In Oldenburg's long shadow: Librarians, research scientists, publishers, and the control of scientific publishing. Dans S. K. Baker (prés.) *Creating the digital future. Proceedings of the 138<sup>th</sup> Association of Research Libraries (ARL) Membership Meeting*. Récupéré du site de l'association : <http://www.arl.org/resources/pubs/mmproceedings/138guedon.shtml>
- Guédon, J.-C. (2008). Repenser le sens de la communication scientifique : l'accès libre. *Médecine Sciences*, 24(6), 641-645.
- Guston, D. et Keniston, K. (1994). *The fragile contract: University science and the federal government*. Cambridge, MA : MIT Press.
- Hagstrom, W. O. (1965). *The scientific community*. New York, NY : Basic Books.
- Hamson, C. J. (1929). *Patent rights for scientific discoveries*. Indianapolis, IN : Bobbs-Merrill.
- Harnad, S. (1991). Post-Gutenberg galaxy: The fourth revolution in the means of production of knowledge. *Public-Access Computer Systems Review*, 2(1), 39-53.
- Harnad, S. (1995). A subversive proposal. Dans A. S. Okerson et J. J. O'Donnell (dir.), *Scholarly journals at the crossroads: A subversive proposal for electronic publishing. An Internet discussion about scientific and scholarly journals and their future*. Washington, DC : Association of Research Libraries. Récupéré du site de l'association : <http://www.arl.org/bm~doc/subversive.pdf>
- Harnad, S. (1998). Learned inquiry and the Net: The role of peer review, peer commentary and copyright. *Learned Publishing*, 11(4), 183-192.
- Harnad, S. (2004, 27 juin). *The 1994 "Subversive Proposal" at 10*. Message dans la liste de diffusion OAI-eprints. Récupéré le 28 mars 2005 de <http://lists.openlib.org/pipermail/oai-eprints/2004-June/000173.html>
- Harnad, S. et Brody, T. (2004). Comparing the impact of open access (OA) vs. non-OA articles in the same journals. *D-Lib Magazine*, 10(6). Récupéré du site de la revue : <http://www.dlib.org/dlib/june04/harnad/06harnad.html>
- Harnad, S., Brody, T., Vallières, F., Carr, L., Hitchcock, S., Gingras, Y. et al. (2004, 17 mai). The green and the gold roads to Open Access. *Nature Focus – Access to the literature*. Récupéré du site de la revue *Nature* : <http://www.nature.com/nature/focus/accessdebate/21.html>
- Harper, G. (2000). Developing a comprehensive copyright policy to facilitate online learning. *Journal of College and University Law*, 27(1), 5-14.
- Hatcher, J. (2008, février). Implementing Open Data. *The Open Source Business Resource*, 17-22. Récupéré du site de la revue : <http://www.osbr.ca/ojs/index.php/osbr/article/view/516>
- HEFCE (Higher Education Funding Council for England) (2003). *Intellectual property rights in e-Learning programmes: Report of the working group* (rapport 2003/08). Récupéré le 7 février 2009 du site de l'organisme, section Publications – 2003 : [http://www.hefce.ac.uk/pubs/hefce/2003/03\\_08/03\\_08.pdf](http://www.hefce.ac.uk/pubs/hefce/2003/03_08/03_08.pdf)
- Heller, M. A. et Eisenberg R. S. (1998). Can patents deter innovation? The anticommons in biomedical research. *Science*, 280(5364), 698.
- Henderson, R., Jaffe, A. et Trajtenberg, M. (1998). Universities as a source of commercial technology: A detailed analysis of university patenting 1965-1988. *Review of Economics and Statistics*, 80(1), 119-127.
- Hiers, R. H. (2004). Institutional academic freedom – A constitutional misconception: Did *Grutter v. Bollinger* perpetuate the confusion? *Journal of College and University Law*, 30(3), 531-581.
- Hilaire-Pérez, L. (2000). *L'invention technique au siècle des Lumières*. Paris, France : Albin Michel.
- Hill, G. N. et Hill, K. T. (2002). Partnership. Dans *The People's Law Dictionary*. Récupéré le 1<sup>er</sup> avril 2010 du site *LAW.COM Dictionary* : <http://dictionary.law.com>

- Howells, J. et McKinlay, C. (1999). *Commercialisation des résultats de la recherche universitaire en Europe* (rapport final au Groupe d'experts sur la commercialisation des résultats de la recherche universitaire du Conseil consultatif des sciences et de la technologie). Ottawa, Canada : CCST.
- Hoye, K. A. (2006). *University intellectual property policies and university-industry technology transfer in Canada*. Thèse de doctorat non publiée, Université de Waterloo, Canada.
- ICMJE (International Committee of Medical Journal Editors) (2006, mise à jour février). *Uniform requirements for manuscripts submitted to biomedical journals: Writing and editing for biomedical publication*. Récupéré le 20 avril 2006 du site de l'organisme, <http://www.icmje.org>
- Industrie Canada (2009, 20 juillet). *Le gouvernement du Canada lance des consultations nationales sur le droit d'auteur*. Récupéré le 12 février 2010 du site du ministère, section *Salle des médias – Communiqués* : <http://www.ic.gc.ca/eic/site/ic1.nsf/fra/04840.html>
- Initiative de Budapest pour l'accès ouvert* (2002). Récupéré le 9 décembre 2008 du site de la fondation Soros, <http://www.soros.org/openaccess/fr/read.shtml>
- Innovation's golden goose. (2002). *The Economist*, 365, 3.
- Intrallect et AHRC Research Center for Studies in IP and IT Law (2005). *Creative Commons licensing solutions for the common information environment*. Récupéré le 8 février 2009 du site Intrallect, section *Knowledge base – General articles* : [http://www.intrallect.com/index.php/intrallect/content/download/632/2631/file/CIE\\_CC\\_Final\\_Report.pdf](http://www.intrallect.com/index.php/intrallect/content/download/632/2631/file/CIE_CC_Final_Report.pdf)
- IRSC (Instituts de recherche en santé du Canada) (2008, mise à jour février). *Politique sur l'accès aux résultats de recherche des IRSC*. Récupéré du site des instituts, section *Financement de la recherche en santé – Politiques de financement* : <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/32005.html>
- IRSC (Instituts de recherche en santé du Canada), CRSNG (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada) et CRSH (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada) (2005, mise à jour octobre). *Énoncé de politique des trois Conseils. Éthique de la recherche avec des êtres humains*. Récupéré du site du Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche (GER) : <http://www.pre.ethics.gc.ca/francais/policystatement>
- iTunes Store and DRM-free music: What you need to know (2009, 7 janvier). *Macworld*. Récupéré de : [http://www.macworld.com/article/138000/2009/01/drm\\_faq.html](http://www.macworld.com/article/138000/2009/01/drm_faq.html)
- Jefferson T., Alderson, P., Wager, E. et Davidoff, F. (2002). Effects of editorial peer review: A systematic review. *JAMA*, 287, 2784-2786.
- Jefferson, T. (1813). *No patents on ideas – To Isaac McPherson, Monticello, August 13, 1813*. Récupéré du site de la University of Virginia Library, section *Jefferson Digital Archive – Letters 1760-1826* : <http://etext.lib.virginia.edu/toc/modeng/public/JefLett.html>
- Jencks, C. et Riesman, D. (1968). *The academic revolution*. Garden City, NY: Doubleday.
- Jensen, R. et Thursby, M. (2001). Proofs and prototypes for sale: The licensing of university inventions. *American Economic Review*, 91(1), 240-259.
- Jodoin, N. (2000). Nouveauté, activité inventive et utilité en matière de brevet [version électronique]. *Cahiers de propriété intellectuelle*, 12(3), 659-694. Récupéré le 12 août 2009 du site Robic : <http://www.robic.ca/publications/Pdf/249F-NJO%202000.pdf>
- Jurisprudence canadienne : reconnaître les abréviations (2003). *Bulletin d'information sur la documentation en droit de l'Université Laval*, 170. Récupéré le 8 avril 2010 du site de la Bibliothèque de l'Université Laval, section *Droit – Bulletins documentaires* : <http://www.bibl.ulaval.ca/info/biddul/bid-170.html>
- Kansa, E. C., Schultz, J. et Bissell, A. N. (2005). Protecting traditional knowledge and expanding access to scientific data: Juxtaposing intellectual property agendas via a "Some Rights Reserved" model. *International Journal of Cultural Property*, 12, 285-314.

- Kant, E. (1955). *Le conflit des facultés* (J. Gibelin, trad.). Paris, France : Librairie philosophique J. Vrin. (Ouvrage original publié en 1798 sous le titre *Der Streit der Fakultäten*. Königsberg (Kaliningrad, Russie) : Friedrich Nicolovius).
- Kant, E. (1955). *Le conflit des facultés* (J. Gibelin, trad.). Paris, France : Librairie philosophique J. Vrin. (Ouvrage original publié en 1798 sous le titre *Der Streit Der Fakultäten*. Königsberg (Kaliningrad, Russie) : Friedrich Nicolovius).
- Kant, E. (1991). De l'illégitimité de la contrefaçon des livres. Dans *Vers la paix perpétuelle. Que signifie s'orienter dans la pensée? Qu'est-ce que les lumières? et autres textes* (F. Poirier, trad.). Paris, France : Flammarion. (Ouvrage original publié en 1785 sous le titre *Von der Unrechtmäßigkeit des Buchernachdrucks*).
- Kasdan, M. (2000). How courts should do their business regarding business methods after *State Street Bank v. Signature Financial Group, Inc. Bright Ideas (A publication of the Intellectual Property Section of the New York State Bar Association)*, 9(3), 29.
- Kasirer, N. (2002). L'ambivalence lexicographique en droit d'auteur canadien [version électronique]. Dans M. Cornu, I. de Lamberterie, P. Sirinelli et C. Wallaert (dir.), *Dictionnaire comparé du droit d'auteur et du copyright* (p. 313-318). Paris, France : CNRS Éditions. Récupéré du site de la version de démonstration du dictionnaire à la Bibliothèque électronique en sciences et techniques : [http://www.bibsciences.org/bibsup/cnrs\\_droit\\_auteur/pub\\_demo/debut/pdf/kasirer.pdf](http://www.bibsciences.org/bibsup/cnrs_droit_auteur/pub_demo/debut/pdf/kasirer.pdf)
- Kelley, K. B., Bonner, K., McMichael, J. S. et Pomea, N. (2002). Intellectual property, ownership and digital course materials: A study of intellectual property policies at two- and four-year colleges and universities. *Portal-Libraries and the Academy*, 2(2), 255-266.
- Ketis, N. V., Rudolph, J. et Gravelle, M. (1998, décembre). Ownership of intellectual property in Canadian universities. *AUTM Newsletter*. Récupéré le 20 août 2009 du site de Bereskin & Parr : <http://www.bereskinparr.com/English/publications/pdf/BioOwnUniIPGravelle.pdf>
- Kevles, D. (2002). *A history of patenting life in the United States with comparative attention to Europe and Canada: A report to the European Group on Ethics in Science and New Technologies*. Luxembourg, Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities. Récupéré du site du Groupe Européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies (de la Commission européenne) : [http://ec.europa.eu/european\\_group\\_ethics/publications/docs/study\\_kevles\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/european_group_ethics/publications/docs/study_kevles_en.pdf)
- Kieff, S. F. (2001). Facilitating scientific research: Intellectual property rights and the norms of science – A response to Rai and Eisenberg. *Northwestern University Law Review*, 95(2), 691-705.
- Kilger, C. et Bartenbach, K. (2002). Patent law: New rules for German professors. *Science*, 298, 1173-1175.
- Kirkpatrick, K. L. (2006). OpenCourseWare: An “MIT thing”? [version électronique]. *Searcher: The Magazine for Database Professionals*, 14(10), 53-58. Récupéré de l'archive dLIST de l'Université d'Arizona : <http://dlist.sir.arizona.edu/1873>
- Kling, R. (2004). The Internet and unrefereed scholarly publishing. *Annual Review of Information Science and Technology*, 38(1), 591-631.
- Klump, J., Bertelmann, R., Brase, J., Diepenbroek, M. Grobe, H., Heinke, H. et al. (2006). Data publication in the Open Access Initiative. *Data Science Journal*, 5, 79-83.
- Kondro, W. (1997). Research management: Spat over intellectual property threatens Canadian networks. *Science*, 275, 922-923.
- Kortum, S. et Lerner, J. (1999). What is behind the recent surge in patenting? *Research Policy*, 28, 1-22.
- Kromrey, J. et al. (2005, juin). Intellectual property and online courses: Policies at major research universities. Communication présentée à la *National Educational Computing Conference* (NCEE), Philadelphie, PA. Récupéré du site de la conférence : [https://center.uoregon.edu/ISTE/uploads/NECC2005/KEY\\_6920072/Kromrey\\_IntellectualPropertyNECC2005\\_RP.pdf](https://center.uoregon.edu/ISTE/uploads/NECC2005/KEY_6920072/Kromrey_IntellectualPropertyNECC2005_RP.pdf)

- Lach, S. et Schankerman, M. (2003). *Incentives and invention in universities* (NBER Working Papers 9727). Cambridge, MA : National Bureau of Economic Research. Récupéré du site *Research Papers in Economics* (RePEc) : <http://ideas.repec.org/p/nbr/nberwo/9727.html>
- Ladas, S. P. (1975). *Patents, trademarks, and related rights: National and international protection* (vol. 1-3). Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Laddie, H., Prescott, P., Vitoria, M., Speck, A. et Lane, L. (2000). *The modern law of copyright and designs* (3<sup>e</sup> éd.). Londres, Royaume-Uni : Butterworths.
- Lametti, D. (2001). Publish and Profit? Justifying the ownership of copyright in the academic setting. *Queen's Law Journal*, 26(2), 497-568.
- Langford, M. H., Langford, C. H. et Burch, R. D. (1997). The 'well-stirred reactor': Evolution of industry-government-university relations in Canada. *Science and Public Policy*, 24(1), 21-27.
- Lapointe, S. (2000). L'histoire des brevets [version électronique]. *Cahiers de la propriété intellectuelle*, 12(3). Récupéré du site *Robic*, section *Publications* : <http://www.robic.ca/publications/Pdf/246-SLA.pdf>
- Larivière, V., Archambault, E., Gingras, Y. et Vignola-Gagné, E. (2006). The place of serials in referencing practices: Comparing natural sciences and engineering with social sciences and humanities. *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 57(8), 997-1004.
- Larivière, V., Zuccala, A. et Archambault, É. (2008). The declining scientific impact of theses: Implications for electronic thesis and dissertation repositories and graduate studies. *Scientometrics*, 74(1), 109-121.
- LaRoche, K., Collard, C. et Chernys, J. (2007). Appropriating innovation: The enforceability of university intellectual property policies. *International Property Journal*, 20(2), 135-175.
- Latournerie, A. (2001, juin). *Petite histoire des batailles du droit d'auteur* [originellement paru sur le site Powow.net, maintenant fermé]. Récupéré du site *Biblio du Libre*, section *Hack Lab du Libre* : [http://www.freescape.eu.org/biblio/article.php3?id\\_article=33](http://www.freescape.eu.org/biblio/article.php3?id_article=33)
- Laughlin, G. K. (2000). Who owns the copyright to faculty-created Web sites? The work-for-hire doctrine's applicability to Internet resources created for distance learning and traditional classroom courses. *Boston College Law Review*, 41, 549-584.
- Leclerc, D. (2008, mai). NSERC policy development: Access to research outputs [diaporama]. Communication présentée au Congrès annuel de l'association canadienne des bibliothèques de recherche (ABRC/CARL), Kingston, Canada. Récupéré du site de l'association : [http://www.carl-abrc.ca/horaire/2008/d\\_leclerc\\_nserc.ppt](http://www.carl-abrc.ca/horaire/2008/d_leclerc_nserc.ppt)
- Leduc Campbell, D. (2000). Joint authorship of songs: Recent developments in Canadian copyright law. *Robic Newsletter*, 4(1). Récupéré le 12 août 2009 du site *Robic* : <http://www.robic.ca/publications/Pdf/068.026E%20H00.pdf>
- Lerman, S. R. et Miyagawa, S. (2002). Open Course Ware. A case study in institutional decision making. *Academe*, 88(5). Récupéré du site de la revue : <http://www.aaup.org/AAUP/pubsres/academe/2002/SO/Feat/Lerm.htm>
- Lester, M. C. (2003). Profit or perish: University tech transfer. *Larta Vox*, 5(45).
- Liebenau, J. (1987). *Medical science and medical industry: The formation of the American pharmaceutical industry*. Londres, Royaume-Uni : Macmillan.
- Liebenau, J. (dir.) (1990). *Pill peddlers: Essays on the international pharmaceutical industry*. Madison, WI : American Institute for the History of Pharmacy.
- Lissoni, F. et Montobbio, F. (2008). *Inventorship and authorship in patent-publication pairs: An enquiry into the economics of scientific credit*. Centro di Ricerca sui Processi di Innovazione e Internazionalizzazione (CESPRI) Working Paper n° 224. Récupéré le 27 mai 2009 du site du centre : <http://www.cespri.unibocconi.it>
- Litman, J. (1990). The public domain. *Emory Law Journal*, 39, 965-1023.

- Locke, J. (1967). *Two treatises of government*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press. (Ouvrage original paru en 1689).
- Loddington, S., Gadd, L., Oppenheim, C. et Manuel, S. (2006). *Proposed rights solution: Final report*. Loughborough University. Récupéré de l'archive de l'université : <http://dspace.lboro.ac.uk/dspace/handle/2134/2701>
- Loggie, K. A., Barron, A. E., Gulitz, E., Hohlfeld, T., Kromrey, J. D. et Sweeney, P. C. (2007). Intellectual property and online courses: Policies at major research universities. *The Quarterly Review of Distance Education*, 8(2), 109-126.
- Long, P. O. (1991). Invention, authorship, "intellectual property," and the origin of patents: Notes toward a conceptual history. *Technology and Culture*, 32(4), 846-884.
- Longdin, L. (2004). Copyright dowries in academia: Contesting authorship and ownership of online teaching materials in common law jurisdictions. *International Review of Intellectual Property and Competition Law*, 35(1), 22-45.
- Longdin, L. (2005). Collaborative authorship of distance learning materials: Cross-border copyright and moral rights problems. *European Intellectual Property Review*, 27(1), 4-10.
- Longdin, L. (2007). Hyperlinking and copyright infringement. *New Zealand Business Law Quarterly*, 13, 33-46.
- Lubar, S. (1990). New, useful, and nonobvious. *Invention & Technology*, 6(1), 9-16.
- Luce, R. E. (2001). E-prints intersect the digital library: Inside the Los Alamos arXiv. *Issues in Science & Technology Librarianship*, (29). Récupéré du site de la revue : <http://www.istl.org/01-winter/article3.html>
- Machlup, F. et Penrose, E. (1950). The patent controversy in the nineteenth century. *Journal of Economic History*, 10(1), 1-29.
- Macleod, C. (1988). *Inventing the industrial revolution: The English patent system, 1660-1800*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- MacQueen, H. L. (2005). "My tongue is mine ain": Copyright, the spoken word and privacy. *Modern Law Review*, 68(3), 349-377.
- Madhavan, M. et Campbell, J. (2007, 19 avril). *JISC legal investigation into student work and IPR*. Joint Information Systems Committee (JISC). Récupéré du site du comité : <http://www.jisclegal.ac.uk/publications/studentipr.htm>
- Mahabir, M. et Mingarelli, C. (2008, août). *Projet de loi C-61 : Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur. Résumé législatif (LS-613F)*. Récupéré du site de la bibliothèque du Parlement : <http://www2.parl.gc.ca/Content/5CLOP/5CLegislativeSummaries/5C39/2/c61-f.pdf>
- Mainguy, G., Motamedi, M. R. et Mietchen, D. (2005). Peer review – The newcomers' perspective. *PLoS Biology*, 3(9), e326. Récupéré du site de la revue : <http://www.plosbiology.org/article/info:doi/10.1371/journal.pbio.0030326>
- Malissard, P. (1999). *Quand les universitaires se font entrepreneurs. Les Laboratoires Connaught et l'Institut de microbiologie et d'hygiène de l'Université de Montréal, 1914-1972*. Thèse de doctorat non publiée, Université du Québec à Montréal, Canada.
- Malissard, P., Gemme, B. et Gingras, Y. (2003). La commercialisation dans les universités. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 148, 57-67.
- Mann, B. L. (2008). Copyright protection and the new stakeholders in online distance education: The play's the thing. *First Monday*, 13(7). Récupéré du site de la revue : <http://www.uic.edu/htbin/cgiwrap/bin/ojs/index.php/fm/article/view/2095>
- Manton, E. J. et English, D. E. (2007). The trend toward multiple authorship in business journals. *Journal of Education for Business*, 82(3), 164-168.
- Manton, E. J. et English, D. E. (2008). An empirical study of gift authorships in business journals. *Journal of Education for Business*, 83(5), 283-287.
- Marshall, E. (2003). Science publishing: The UPSIDE of good behavior: Make your data freely available. *Science*, 299(5609), 990.

- Marusic, A., Bates, T., Anic, A. et Marusic, M. (2006). How the structure of contribution disclosure statements affects validity of authorship: A randomized study in a general medical journal. *Current Medical Research and Opinion*, 22(6), 1035-1044.
- Masse, C. (2003). Les limites qu'impose le droit de la concurrence aux contrats de licence de droits de propriété intellectuelle : étude comparative du droit canadien, américain et européen [version électronique]. *Cahiers de propriété intellectuelle*, 15(2), 395-474. Récupéré le 12 août 2009 du site de l'Association littéraire et artistique internationale : [http://www.alai.ca/documentsP/CPI%2015-2-395\\_Masse.doc](http://www.alai.ca/documentsP/CPI%2015-2-395_Masse.doc)
- Matthews, B. (1890). The evolution of copyright. *Political Science Quarterly*, 5(4), 583-602.
- Matuschak, M. (2003, 11 septembre). *Deep linking: Legal certainty in Germany while debate continues in the United States*. Récupéré le 20 août 2009 du site WilmerHale, section Publications : <http://www.wilmerhale.com/publications/whPubsDetail.aspx?publication=338>
- Maurer, S. M. et Scotchmer, S. (2004). Institutions: A brief excursion through history. Dans S. Scotchmer (dir.), *Innovations and incentives* (p. 1-30). Cambridge, MA : MIT Press.
- McBride, S. et Smith, E. (2008, 19 décembre). Music industry to abandon mass suits. *The Wall Street Journal*. Récupéré de <http://online.wsj.com/article/SB122966038836021137.html>
- McCabe, M. J. (2002). Journal pricing and mergers: A portfolio approach. *American Economic Review*, 92(1), 259-269.
- McDowell, C. S. (2007). Evaluating institutional repository deployment in American academe since early 2005. *D-Lib*, 13(9-10). Récupéré du site de la revue : <http://www.dlib.org/dlib/september07/mcdowell/09mcdowell.html>
- McLachlin, B. (1993). Intellectual property – What's it all about. Dans G. G. Henderson (dir.), *Trade marks law of Canada* (p. 391-397), Toronto, Canada : Carswell.
- McMullan, E. (2008). Open access mandate threatens dissemination of scientific information. *Journal of Neuro-Ophthalmology*, 28(1), 72-74.
- McPherson, J. (2003). A crisis in scholarly publishing. *Perspectives Online*, 41(7). Récupéré du site de la revue, <http://www.historians.org/Perspectives/Issues/2003/0310>
- McSherry, C. (2001). *Who owns academic work? Battling for control of intellectual property*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Mead, D. C. (1999). A brief *history of copyright*. Récupéré le 1<sup>er</sup> août 2009 du site de l'auteur : <http://policy.meadholm.com/copyright>
- Mejia, L., Sencer, S., Sherer, T. et Snell, J. (2007, octobre). *Negotiating the securitization of a patent royalty stream* [diaporama]. Communication présentée au congrès annuel de la Licensing Executives Society Inc, Vancouver, Canada. Récupéré du site de l'association : <https://www.usa-canada.les.org/membersonly/priorevents/2007annual/secure/docs/1F.pdf>
- Merceur, F. (2008). *Fonctionnements et usages d'une Archive institutionnelle* (rapport n° 4632). Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer). Récupéré de l'archive de l'institut, Archimer : <http://www.ifremer.fr/docelec>
- Merges, R. P. (1999). The law and economics of employee inventions. *Harvard Journal of Law and Technology*, 13(1), 1-63. Récupéré du site de la revue : <http://jolt.law.harvard.edu/articles/pdf/v13/13HarvJLTech001.pdf>
- Merton, R. K. (1973). The normative structure of science. Dans N. W. Storer (dir.), *The sociology of science* (p. 267-278). Chicago, IL : University of Chicago Press.
- Meyer, M. et Bhattacharya, S. (2004). Commonalities and differences between scholarly and technical collaboration. An exploration of co-invention and co-authorship analyses, *Scientometrics*, 61, 443-456.
- Mgbeoji, I. (2003). The juridical origins of the international patent system: Towards a historiography of the role of patents in industrialization. *Journal of the History of International Law*, 5, 403-422.
- Miller, C. T. et Harris, J. C. (2004). Scholarly journal publication: Conflicting agendas for scholars, publishers, and institutions. *Journal of Scholarly Publishing*, 35(2), 73-91.
- Minoit, G. (1995). *Censure et culture sous l'ancien régime*. Paris, France : Fayard.

- MIT OpenCourseware (2003, 8 octobre). *Guide to intellectual property and copyright compliance for OCW contributors*. Récupéré le 20 août 2009 du site du Center for Open and Sustainable Learning, section *Start an OCW – Intellectual property for OCW* : [http://cosl.usu.edu/projects/start-an-ocw/intellectual-property-for-opencourseware/files/OCW\\_IP\\_Guide.pdf](http://cosl.usu.edu/projects/start-an-ocw/intellectual-property-for-opencourseware/files/OCW_IP_Guide.pdf)
- Mollier, J.-Y. (2005, mise à jour mai). *Naissance, développement et mutations de l'édition de l'encyclopédie de Diderot à Internet*. Aix-en-Provence, France : Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Pôle images-sons et recherches en sciences sociales. Récupéré le 1<sup>er</sup> août 2009 du site ImageSon, section *Librairie – Colloques et conférences* : <http://imageson.org/document571.html>
- Monotti, A. (1995). Who should own intellectual property created by students? Dans *Proceedings of the 50th Anniversary Conference of the Australasian Law Teachers Association. Cross Currents: Internationalism, National Identity & Law* (p. 460-470). Récupéré le 21 avril 2006 du site de l'organisation, <http://beta.austlii.edu.au/au/special/alta/alta95/monotti.html>
- Monotti, A. et Ricketson, S. (2003). *Universities and intellectual property: Ownership and exploitation*. Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.
- Mossoff, A. (2001). Rethinking the development of patents: An intellectual history, 1550-1800. *Hastings Law Journal*, 52, 1255-1322.
- Mowery D. C. et Sampat, B. N. (2001). University patents and patent policy debates in the USA, 1925-1980. *Industrial and Corporate Change*, 10(3), 781- 814.
- Mowery, D. C. et Ziedonis, A. A. (2002). Academic patent quality and quantity before and after the *Bayh-Dole Act* in the United States. *Research Policy*, 31, 399-418.
- Mowery, D. C., Nelson, R. R., Sampat, B. N. et Ziedonis, A. A. (2004). *Ivory tower and industrial innovation: University-industry technology transfer before and after the Bayh-Dole Act*. Stanford, CA : Stanford University Press.
- MRST (Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec) (2001). *Politique québécoise de la science et de l'innovation. Savoir changer le monde*. Sillery, Canada : auteur. Récupéré du site du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, section *Science et technologie – Publications – Publications administratives – Politiques ministérielles* : [http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/science\\_technologie/fr/pqsi/mrst\\_savoirchanger.pdf](http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/science_technologie/fr/pqsi/mrst_savoirchanger.pdf)
- MRST (Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec) (2002). *Plan d'action. Gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche*. Québec, Canada : auteur. Récupéré du site du FRSQ, section *Propriété intellectuelle* : [http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/ethique/pdfs\\_prop\\_int/plan\\_pi.pdf](http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/ethique/pdfs_prop_int/plan_pi.pdf)
- MUNFA (Memorial University of Newfoundland Faculty Association) (2007, 7 mai). *Distance education and learning technologies (DELT)* (Information Bulletin 2006/07:31). Récupéré du site de l'association : <http://www.mun.ca/munfa/IB/2006-07/ib060731.htm>
- Murray-Rust, P. (2008). Open data in science. *Serials Review*, 34(1), 52-64.
- Nadasdy, Z. (1997). Electronic journal of cognitive and brain sciences – A truly all-electronic journal: Let democracy replace peer review. *The Journal of Electronic Publishing*, 3(1). Récupéré du site de la revue : <http://quod.lib.umich.edu/cgi/t/text/text-index?c=jep;cc=jep;view=text;rgn=main;idno=3336451.0003.103>
- Nadeau, J.-B. (2008). Payantes, les idées! *L'Actualité*, 33(14), 52.
- Nelsen, L. (1998). The rise of intellectual property protection in the American university. *Science*, 279, 1460-1461.
- Nelson, R. R. (2001). Observations on the post-Bayh-Dole rise of patenting at American universities. *Journal of Technology Transfer*, 26, 13-19.
- Newman, J. H. (1907). *The idea of a university* [version électronique]. New-York, NY : Longmans, Green, and Co. Récupéré le 1<sup>er</sup> août 2009 du site Newman Reader : <http://www.newmanreader.org/works/idea>

- Nguyen, T. (2007). Science commons: Material transfer agreement project. *Innovations: Technology, Governance, Globalization*, 2(3), 137-143. Récupéré du site de la revue : <http://www.mitpressjournals.org/doi/pdf/10.1162/itgg.2007.2.3.137>
- NIH (National Institutes of Health) (2007, mise à jour avril). *NIH data-sharing policy*. Récupéré le 6 décembre 2008 du site des instituts : [http://grants.nih.gov/grants/policy/data\\_sharing](http://grants.nih.gov/grants/policy/data_sharing)
- NIH (National Institutes of Health) (n.d.). *Fact Sheet – Human Genome Project*. Récupéré le 6 décembre 2008 du site des instituts, section *Research Results for the Public* : <http://www.nih.gov/about/researchresultsforthepublic/HumanGenomeProject.pdf>
- Noble, D. (2001). *Digital diploma mills: The automation of higher education*. New York, NY : Monthly Review Press.
- NSF (National Science Foundation) (2008). *Science & Engineering Indicators 2008*. Récupéré du site de l'organisme : <http://www.nsf.gov/statistics/seind08>
- Nudelman, A. E. et Landers, C. E. (1972). The failure of 100 divided by 3 to equal 33-1/3. *The American Sociologist*, 7, 9.
- O'Neill, P. B. (2001). A history of dramatic copyright and performance right in Canada to 1924 [version électronique]. *Recherches théâtrales au Canada*, 22(2), 190-218. Récupéré du site de la revue : [http://www.lib.unb.ca/Texts/TRIC/bin/get7.cgi?directory=vol22\\_2/&filename=oneill.html](http://www.lib.unb.ca/Texts/TRIC/bin/get7.cgi?directory=vol22_2/&filename=oneill.html)
- OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) (2004). *Science, technologie et innovation pour le 21<sup>ème</sup> siècle. Réunion du Comité de la politique scientifique et technologique de l'OCDE au niveau ministériel, 29-30 janvier 2004 – Communiqué final*. Récupéré du site de l'organisation : [http://www.oecd.org/document/0,2340,fr\\_2649\\_34487\\_26006977\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/0,2340,fr_2649_34487_26006977_1_1_1_1,00.html)
- OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) (2007). *Principes et lignes directrices de l'OCDE pour l'accès aux données de la recherche financée sur fonds publics*. Récupéré du site de l'organisation : [http://www.oecd.org/document/2/0,3343,fr\\_2649\\_34269\\_38500802\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/2/0,3343,fr_2649_34269_38500802_1_1_1_1,00.html)
- Oddi, L. F. et Oddi, A. S. (2000). Student-faculty joint authorship: Ethical and legal concerns. *Journal of Professional Nursing*, 16(4), 219-227.
- Odlyzko, A. M. (1995). Tragic loss or good riddance? The impending demise of traditional scholarly journals. *International Journal of Human-Computer Studies*, 42, 71-122.
- OFT (Office of Fair Trading) (2002). *The market for scientific, technical and medical journals* (rapport oft 396). Récupéré le 6 avril 2005 du site de l'office, section *News & Publications – Publications – Reports – Media* : [http://www.offt.gov.uk/shared\\_oftrreports/media/oft396.pdf](http://www.offt.gov.uk/shared_oftrreports/media/oft396.pdf)
- OMC (Organisation mondiale du commerce) (1994). Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Dans *Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce* (annexe 1-C). Récupéré du site de l'organisation : [http://www.wto.org/french/docs\\_f/legal\\_f/27-trips\\_01\\_f.htm](http://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/27-trips_01_f.htm)
- OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) (n.d.b). *Traité de coopération en matière de brevets (« PCT »)* (1970). Récupéré le 12 février 2010 du site de l'organisation, section *Services – Ressources PCT – Au sujet du PCT* : <http://www.wipo.int/pct/fr/treaty/about.htm>
- OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) (n.d.a). *État des adhésions aux traités de l'OMPI*. Récupéré le 12 février 2010 du site de l'organisation, section *L'OMPI – Traités* : <http://www.wipo.int/treaties/fr/summary.jsp>
- Open Access and creative common sense (2004, 10 mai). *Open Access Now Newsletter*. Récupéré du site du bulletin, section *OA Now back issues* : <http://www.biomedcentral.com/openaccess/archive>
- OPIC (Office de la propriété intellectuelle du Canada) (2006, mise à jour juin). *Le guide des topographies de circuits intégrés*. Récupéré du site de l'Office : [http://www.opic.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/vwapj/ictguide-f.pdf/\\$file/ictguide-f.pdf](http://www.opic.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/vwapj/ictguide-f.pdf/$file/ictguide-f.pdf)
- OPIC (Office de la propriété intellectuelle du Canada) (2008, mise à jour octobre). *Le guide des brevets*. Récupéré du site de l'Office : [http://www.cipo.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/vwapj/pt\\_grid\\_fr.pdf/\\$FILE/pt\\_grid\\_fr.pdf](http://www.cipo.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/vwapj/pt_grid_fr.pdf/$FILE/pt_grid_fr.pdf)

- Orbach, B. Y. (2003, 27 octobre). *The law and economics of hired creativity: Who should own the rights*. Récupéré le 12 août 2009 du site Michigan Law de la University of Michigan Law School : <http://www.law.umich.edu/centersandprograms/olin/workshops/Documents/Fall2003/orbach.pdf>
- Ott, S. (2004, octobre). *Linking cases worldwide – A comprehensive overview*, version 2.1. Récupéré le 20 août 2009 du site *Links and Law*, section *Linking Law Cases* : <http://www.linksandlaw.com/Version 2.1.pdf>
- Ouellet, C. G. (2004). *Œuvre créée ou non créée en collaboration? Là est la question... Commentaires sur l'arrêt Drapeau c. Girard* [version électronique]. *Cahiers de propriété intellectuelle*, 16(3), 875-884. Récupéré du site Robic : <http://www.robic.ca/publications/Pdf/316-CGO.pdf>
- Ownership Issues* (n.d.). Récupéré le 13 avril 2009 du site du Center for Intellectual Property du University of Maryland University College, section *Issues & Resources* : [http://www.umuc.edu/distance/odell/cip/links\\_ownership.shtml](http://www.umuc.edu/distance/odell/cip/links_ownership.shtml)
- Packard, A. (2002). Copyright or copy wrong: An analysis of university claims to faculty works. *Communication Law and Policy*, 7(3), 275-316.
- Parry, O. et Mauthner, N. S. (2004). Whose data are they anyway? Practical, legal and ethical issues in archiving qualitative research data. *Sociology – The Journal of the British Sociological Association*, 38(1), 139-152.
- Patterson, L. (1968). *Copyright in historical perspective*. Nashville, TN : Vanderbilt University Press.
- Pepin, R. (2003). Qui détient les droits d'auteur sur les diverses productions des professeurs d'université? *Canadian Journal of Law and Technology*, 2(1), 35-45.
- Pilat, D. et Fukasaku, Y. (2007). OECD principles and guidelines for access to research data from public funding. *Data Science Journal*, 6, OD4-OD11.
- Pinfield, S. (2001). How do physicists use an e-print archive? Implications for institutional e-print services. *D-Lib Magazine*, 7(12). Récupéré du site du magazine : <http://www.dlib.org/dlib/december01/pinfield/12pinfield.html>
- Pinfield, S. (2007). Can open access repositories and peer-reviewed journals coexist? *Serials*, 20(3), 163-171.
- Plasseraud, Y. et Savignon, F. (1986). *L'État et l'invention : histoire des brevets*. Paris, France : Documentation française.
- Pontille, D. (2004). *La signature scientifique. Une sociologie pragmatique de l'attribution*. Paris, France : CNRS Éditions.
- Pontille, D. (2005). Commerce scientifique et valeurs professionnelles : l'économie des pratiques de signature. *Sciences de la société*, 66, 93-109.
- Pontille, D. (2008). Écologies de la signature en science. *Sociétés & représentations*, 25(1), 135-156. Récupéré du site CAIRN.INFO : [http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=SR\\_025\\_0135](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=SR_025_0135)
- Poschl, U. (2004). Interactive journal concept for improved scientific publishing and quality assurance. *Learned Publishing*, 17(2), 105-113.
- Powell, W. W. et Owen-Smith, J. (1998). Universities and the market for intellectual property in the life sciences. *Journal of Policy Analysis and Management*, 17(2), 253-277.
- Press, E. et Washburn, J. (2000). The kept university. *Atlantic Monthly*, 285(3), 39-54.
- PubMed Central submissions jump sharply under new NIH policy (2008, 24 juillet). *Library Journal Academic Newswire*. Récupéré du site du bulletin, section *Archives* : <http://www.libraryjournal.com/eNewsletter/CA6581624/2673.html>
- Rai, A. K. (1999). Regulating scientific research: Intellectual property rights and the norms of science. *Northwestern University Law Review*, 94(1), 77-152.
- Rai, A. K. (2001). Evolving scientific norms and intellectual property rights: A reply to Kieff. *Northwestern University Law Review*, 95(2), 707-713.
- Raking it in at patent U. (1988). *The Scientist*, 2(23), 4.

- Research Information Network. (2008). *To share or not to share: Publication and quality assurance of research data outputs*. Récupéré du site du réseau : <http://www.rin.ac.uk/data-publication>
- Revue de droit de McGill (2006). *Manuel canadien de la référence juridique* (6<sup>e</sup> éd.). Toronto, Canada : Carswell.
- Rich, G. S. (2004). The “exclusive right” since Aristotle. *Federal Circuit Bar Journal*, 14, 217-224.
- Rich, L. L. (2004). *Interviews: Copyright protection and ownership*. Récupéré du site *Publishing Law Center*, section *Legal Articles* : <http://www.publaw.com/interview.html>
- Ridgeway, J. (1968). *The closed corporation: American universities in crisis*. New York, NY : Random House.
- Robitaille, J.-P. et Gingras, Y. (1999). *Le niveau de financement de la recherche universitaire au Canada et aux États-Unis : étude comparative*. Dossier de recherche – Association des universités et collèges du Canada, 3(1).
- Rose, M. (1988). The author as proprietor: *Donaldson v. Becket* and the genealogy of modern authorship. *Representations*, 23(1), 51-85.
- Rose, M. (1993). *Authors and owners. The invention of copyright*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Rosenblatt, B. (1998). *Moral Rights Basics*. Récupéré le 8 juin 2009 du site Intellectual Property in Cyberspace 2000 du Berkham Center for Internet & Society (Harvard University), section *Library* : <http://cyber.law.harvard.edu/property/library/moralprimer.html>
- Rowlands I., Nicholas D. et Huntington P. (2004, 13 septembre). Journal publishing: What do authors want? *Nature web forum*. Récupéré le 9 avril 2005 de <http://www.nature.com/nature/focus/accessdebate/31.html>
- Royster, P. (2008). Publishing original content in an institutional repository. *Serials Review*, 34(1), 27-30.
- Sableman, M. (2001). Link law revisited: Internet linking law at five years. *Berkeley Technology Law Journal*, 16(3), 1273-1343. Récupéré le 8 juillet 2005 du site de la revue : <http://www.law.berkeley.edu/journals/btlj/articles/vol16/sableman/sableman.pdf>
- Saettler, P. (1990). *The evolution of American educational technology*. Englewood, CO, Libraries Unlimited.
- Sale, A. (2005). *The key things to know*. Récupéré le 30 novembre 2008 de l'archive de l'Université de Tasmanie : <http://eprints.utas.edu.au/223>
- Sandler, J. C. et Russell, B. L. (2005). Faculty-student collaborations: Ethics and satisfaction in authorship credit. *Ethics & Behavior*, 15(1), 65-80.
- Seamans, N. H. (2003). Electronic theses and dissertations as prior publications: What the editors say. *Library Hi Tech*, 21(1), 56-61.
- Seglen, P. O. (1996). Quantification of scientific article contents. *Scientometrics*, 35(3), 355-366.
- Shapiro, D., Wenger, N. et Shapiro, M. (1994). The contributions of authors to multiauthored biomedical research papers. *Journal of the American Medical Association*, 271(6), 438-442.
- Sherman, B. et Bently, L. (1999). *The making of modern intellectual property law: The British experience, 1760-1911*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- Shinn, T. (1999). Changes or mutation? Reflections on the foundations of contemporary science. *Social Science Information*, 38(1), 149-176.
- Shirata, H. (2000). The origin of two American copyright theories. A case of the reception of English law [version électronique]. *The Journal of Arts Management, Law and Society*, 30(3), 193-207. Récupéré le 1<sup>er</sup> août 2009 du site de l'auteur : <http://orion.mt.tama.hosei.ac.jp/hideaki/twocopy.htm>
- Shores, C. (2002, mars). Ownership of data. Communication présentée à l'*AUTM Annual Conference*, San Diego, CA. Récupéré le 28 septembre 2005 du site *Digital Ventures*, University of Washington : [http://depts.washington.edu/ventures/About\\_Us/Presentations/Data\\_Rights/autm\\_02\\_data\\_rights.pdf](http://depts.washington.edu/ventures/About_Us/Presentations/Data_Rights/autm_02_data_rights.pdf)
- Slaughter, S. (1998). National higher education in a global economy. Dans J. A. Currie et J. Newson (dir.), *Universities and globalization. Critical perspectives* (p. 45-70). Thousand Oaks, CA : Sage.
- Smith, M. F. (2002). Intellectual property and the AAUP. *Academe*, 88(5), 39-42. Récupéré du site de la revue : <http://www.aaup.org/AAUP/pubsres/academe/2002/SO/Feat/Smit.htm>

- Smith, R. (1997). Authorship is dying: Long live contributorship. *British Medical Journal*, 315, 696.
- Sookman, B. B. (2009). Copyright reform for Canada: What should we do? A submission to the copyright consultation. *Intellectual Property Journal*, 22(1), 1-27.
- Speakman, K. (2000). Spin-offs from research centers at a research university. *Journal of Business Venturing*, 15(1), 93-111.
- SPPUL (Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval) (2006, 2 février). *Procès-verbal de la réunion du Conseil syndical tenue le vendredi 20 janvier 2006*. Récupéré du site du syndicat, section *Organisation – Conseil syndical – Procès-verbaux – Anciens procès-verbaux* : [http://www.spul.ulaval.ca/organisation/conseil\\_syndical/documents/Pv060120.pdf](http://www.spul.ulaval.ca/organisation/conseil_syndical/documents/Pv060120.pdf)
- Stallman, R. (2007, mise à jour janvier 2010). *Le projet GNU*. Récupéré le 1<sup>er</sup> août 2010 du site du projet : <http://www.gnu.org/gnu/thegnuproject.fr.html>
- Statistique Canada (1999). Patent or perish? Universities are more inventive than ever. *Innovation Analysis Bulletin*, 1(1), 8. Récupéré du site de l'organisme, section *English – Publications* : <http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=88-003-X19990014627>
- Statistique Canada (2008, 10 juillet). L'industrie de l'édition du livre. *Le Quotidien*. Récupéré le 28 août 2009 du site de l'organisme : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/080710/dq080710a-fra.htm>
- Statistique Canada (2009, septembre). *Statistique des sciences. Estimations des dépenses au titre de la recherche et du développement dans le secteur de l'enseignement supérieur, 2007-2008* (document n° 88-001-X). Récupéré du site de l'organisme : <http://www.statcan.gc.ca/pub/88-001-x/88-001-x2009005-fra.htm>
- Stevens, A. J. (2004a). The enactment of Bayh-Dole. *Journal of Technology Transfer*, 29, 93-99.
- Stevens, A. J. (dir.). (2004b). *AUTM U.S. licensing survey: FY2003 survey summary*. Deerfield, IL : The Association of University Technology Managers (AUTM).
- Strowel, A. (2000). La Loi du 31 août 1998 concernant la protection des bases de données. *Cahiers de propriété intellectuelle*, 13(1), 197-226.
- Strowel, A. (2002). Droit d'auteur et copyright : faux-amis et vrais mots-valises [version électronique]. Dans M. Cornu, I. de Lamberterie, P. Sirinelli et C. Wallaert (dir.), *Dictionnaire comparé du droit d'auteur et du copyright* (p. 11-16). Paris, France : CNRS Éditions. Récupéré du site de la version de démonstration du dictionnaire à la Bibliothèque électronique en sciences et techniques : [http://www.bibsciences.org/bibsup/cnrs\\_droit\\_auteur/pub\\_demo/debut/pdf/strowel.pdf](http://www.bibsciences.org/bibsup/cnrs_droit_auteur/pub_demo/debut/pdf/strowel.pdf)
- Suber, P. (2002). Open access to the scientific journal literature. *Journal of Biology*, 1(3). Récupéré du site de la revue : <http://jbiol.com/content/1/1/3>
- Suber, P. (2008). Balancing author and publisher rights. *Bilgi Dünyası*, 9(1), 207-224. Récupéré le 20 novembre 2008 du site *E-prints in Library and Information Science* (E-LIS) : <http://eprints.rclis.org/archive/00013238>
- Suber, Peter (n.d.). *Timeline of the Open Access movement*. Récupéré le 7 décembre 2008 du site de l'auteur : <http://www.earlham.edu/~peters/fos/timeline.htm>
- Swan, A. et Brown, S. (2004). Authors and open access publishing. *Learned Publishing*, 17(3), 219-224.
- Swann, J. P. (1988). *Academic scientists and the pharmaceutical industry: Cooperative research in twentieth-century America*. Baltimore, MD : Johns Hopkins University Press.
- Tawfik, M. J. (2003). Copyright as *droit d'auteur*. *Intellectual Property Journal*, 17, 59-81.
- Thompson, J. (2001). *Estimates of Canadian research and development expenditures (GERD), Canada, 1989 to 2000, and by province 1989 to 1998*. Ottawa, Canada : Statistique Canada, Division des sciences de l'innovation et de l'information électronique.
- Thompson, J., Baird, P. et Downie, J. (2001). *Report of the Commission of inquiry on the case involving Dr. Nancy Olivieri, the Hospital for Sick Children, the University of Toronto, and Apotex Inc.* Ottawa, Canada : Association canadienne des professeurs et professeures d'université (ACPPU).
- Thursby, J. G. et Kemp, S. (2002). Growth and productive efficiency of intellectual property licensing. *Research Policy*, 31, 109-124.

- Thursby, J. G. et Thursby, M. C. (2003, mai). *University licensing under Bayh-Dole: What are the issues and evidence?* Récupéré le 1<sup>er</sup> août 2009 du site *Free/Open Source Research Community* du MIT : <http://opensource.mit.edu/papers/Thursby.pdf>
- Till, J. E. (2001). Predecessors of preprint servers. *Learned Publishing*, 14(1), 7-13.
- Townsend, E. (2003). Legal and policy responses to the disappearing “teacher exception,” or copyright ownership in the 21st century university, *Minnesota Intellectual Property Review*, 4(2), 209-283.
- Triggs, C. (2005). Academic freedom, copyright and the academic exception. *Workplace: A Journal for Academic Labor*, 7(1), 60-79.
- Trueba, F. J. et Guerrero, H. (2004). A robust formula to credit authors for their publications. *Scientometrics*, 60(2), 181-204.
- Tryon, G. S., Bishop, J. L. et Hatfield, T. A. (2007). Doctoral students’ beliefs about authorship credit for dissertations. *Training and Education in Professional Psychology*, 1(3), 184-192.
- Tscharntke, T., Hochberg, M. E., Rand, T. A., Resh, V. H. et Krauss, J. (2007). Author sequence and credit for contributions in multiauthored publications. *PLoS Biology*, 5(1), e17-e18. Récupéré du site de la revue : <http://www.plosbiology.org/article/info:doi/10.1371/journal.pbio.0050018>
- Tudiver, N. (1999). *Universities for sale: Resisting corporate control over Canadian higher education*. Toronto, Canada : James Lorimer.
- Turk, J. L. (dir.). (2000). *The corporate campus: Commercialization and the dangers to Canada’s colleges and universities*. Toronto, Canada : Association canadienne des professeures et professeurs d’université (ACPPU) et James Lorimer.
- U. S. Government Accountability Office (1998). *Technology transfer: Administration of the Bayh-Dole Act by research universities* (Report to Congressional Committees, GAO/RCED-98-126). Washington, DC : auteur.
- Ubell, R. (2001). Who owns what? Unbundling Web course property rights. *EDUCAUSE Quarterly*, 24(1), 45-47. Récupéré du site de la revue : <http://www.educause.edu/ir/library/pdf/eqm0117.pdf>
- USPTO (United States Patent and Trademark Office) (n.d.). *U.S. patent statistics chart. Calendar years 1963-2008*. Récupéré le 1<sup>er</sup> août 2009 du site de l’office : [http://www.uspto.gov/go/taf/us\\_stat.htm](http://www.uspto.gov/go/taf/us_stat.htm)
- Van Orsdel, L. C. et Born, K. (2008, 15 avril). Periodicals price survey 2008: Embracing openness. *Library Journal*. Récupéré du site de la revue : <http://www.libraryjournal.com/article/CA6547086.html>
- Vavakova, B. (1998). The new social contract between governments, universities and society: Has the old one failed? *Minerva*, 36(3), 209-228.
- Vaver, D. (1997). *Intellectual property law – Copyright, Patents, Trade-Marks*, Toronto, Canada : Irwin Law.
- Vaver, D. (2000). *Copyright law – Essentials of Canadian law*. Toronto, Canada : Irwin Law.
- Velterop, J. (2003). Should scholarly societies embrace Open Access (or is it the kiss of death)? *Learned Publishing*, 16(3), 167-169.
- Verspagen, B. (2006). University research, intellectual property rights and European innovation systems. *Journal of Economic Surveys*, 20(4), 607-632.
- Viala, A. (1985). *Naissance de l’écrivain, sociologie de la littérature à l’âge classique*. Paris, France : Éditions de Minuit.
- Ward, A. (n.d.). *Is your oral history legal and ethical?* Récupéré le 17 novembre 2008 du site de l’Oral History Society, section *Ethics* : <http://www.ohs.org.uk/ethics>
- WARF (Wisconsin Alumni Research Foundation) (n.d.). *WARF and Bayh-Dole*. Récupéré le 28 août 2009 du site de la fondation, section *Our History* : <http://www.warf.ws/about/index.jsp?cid=26&scid=35>
- Wellcome Trust (2004). *Costs and business models in scientific research publishing*. Récupéré du site de l’organisme, section *About us – Publications* : <http://www.wellcome.ac.uk/About-us/Publications/Reports/Biomedical-science/WTD003185.htm>
- Wells, A. (1999). *Exploring the development of the independent, electronic, scholarly journal*. Mémoire de maîtrise non publié, University of Sheffield, Royaume-Uni. Récupéré le 30 novembre 2008 du site du Department

- of Information Studies, section *Electronic Dissertations Library* :  
<http://panizzi.shef.ac.uk/electdiss/edl0001>
- Westkamp, G. (2007). *Study on the implementation and effect in Member States' laws of Directive 2001/29/EC on the harmonisation of certain aspects of copyright and related rights in the information society. Part II. Implementation of Directive 2001/29/EC in the Member States*. Récupéré le 12 février 2010 du site de la Commission européenne, section *Single Market – Copyright – Studies* :  
[http://ec.europa.eu/internal\\_market/copyright/docs/studies/infosoc-study-annex\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/copyright/docs/studies/infosoc-study-annex_en.pdf)
- Wilkes, R. A. (2004). The rights of co-patentees, *Canadian Intellectual Property Review*, 21(1), 213-230.
- Wilkinson, M.A. (1999). Le droit d'auteur dans le contexte de la propriété intellectuelle : une analyse des politiques universitaires canadiennes. *Cahiers de propriété intellectuelle*, 12(1), 51-94.
- Wolfensohn, D. (2004). Ce qui est à moi est à moi : une étude de la protection accordée par le droit d'auteur à la « sonorité » d'un musicien. *Cahiers de propriété intellectuelle*, 16(3), 837-852.
- Wood, R. D. (1997). A state pension for L. J. M. Daguerre for the secret of his Daguerreotype technique. *Annals of Science*, 54(5), 489-506.
- Woodmansee, M. (1984). The genius and the copyright: Economic and legal conditions of the emergence of the "author." *Eighteenth-Century Studies*, 17(4), 425-448.
- Wuchty, S., Jones, B. F. et Uzzi, B. (2007). The increasing dominance of teams in production of knowledge. *Science*, 316(5827), 1036 - 1039.